OPINION DU GÉNÉRAL WM. O. BUTLER SUR LES FRANÇAIS ET LES CRÉOLES DE LA LOUISIANE.

Extrait d'un discours prononcé au Congrès, au mois de janvier 1843, par le général WM. O. BUTLER, candidat démocrate à la Vice-Présidence.

" On sera sans doute étonné d'apprendre que dans une bataille livrée en vue de la Nlle-Orléans, et de laquelle, personne ne le nie, dépendait le sort de cette ville, *il n'y eut en ligne que 488 habitans de la Louisiane, et que de ce nombre* 208 étaient des hommes de couleur libres. N'y avait-il donc pas à la Nouvelle-Orléans et aux alentours d'autres personnes capables de porter les armes? Et s'il en est ainsi, où étaient-elles dans un moment aussi critique? Voilà des questions qui se présentent naturellement à l'esprit. Monsieur, pour ce qui est de la défense militaire de la Nouvelle-Orléans, j'ai tout lieu de croire que le général Jackson, avec les renseignemens qu'il possédait *aurait préféré défendre une ville sans habitans et environnée d'un desert.*"

Il y avait aussi à la Louisiane (en 1814-15) une certaine classe de la population qui n'était pas liée vis-à-vis de la nation. La ville et les campagnes étaient remplies d'*étrangers* venus de tous les pays, appartenant à toutes les races, parlant toutes les langues; la seule affaire de ces hommes était d'améliorer leur position. Qui oserait prétendre que ces étrangers fussent tous honnêtes et sincères, qu'ils fussent prêts à mourir pour une cause qui leur était indifférente? Qui oserait affirmer que ces étrangers ne fussent pas passés à l'ennemi qu'ils croyaient déjà victorieux? SI LA MOITIÉ DE LA POPULATION DE LA LOUISIANE EUT JURÉ QUE L'AUTRE MOITIÉ RESTERAIT FIDÈLE, PENSE-T-ON QUE LE GÉNÉRAL JACKSON, QUI CONNAISSAIT SI BIEN LE CŒUR HUMAIN ET LE MOBILE DE NOS ACTIONS, EUT PU UN SEUL MOMENT AJOUTER FOI A UNE PAREILLE ASSERTION? Mais le général Jackson n'était pas seulement guidé par sa connaissance des hommes et des choses. On l'avait averti, avant qu'il arrivât à la Louisiane, que ce pays était plein d'ESPIONS et de TRAITRES.

Les troupes de la ville (le bataillon d'Orléans) furent les premières à manifester des signes d'insubordination. Beaucoup de volontaires (Créoles et Français) demandèrent la permission de retourner en ville, en disant qu'ils avaient droit à cette faveur parce que leurs familles et leurs [illegible] demeuraient à la Nouvelle-Orléans. ET PUIS LE JOYEUX CARNAVAL TOUCHAIT A SA FIN, ET L'AMOUR DU PLAISIR QUI DISTINGUE LES CRÉOLES (LA PLUPART SONT D'ORIGINE FRANÇAISE) L'EMPORTAIT SUR LEUR PATRIOTISME. Leur demande n'ayant pas été favorablement accueillie par le général Jackson, beaucoup de volontaires (du bataillon d'Orléans) qui étaient citoyens americains, *réclamèrent la protection du consul français qui les reconnut [illegible] comme citoyens français.* Munis des certificats que leur avait délivrés le consul, ils vinrent réclamer leur décharge et laissèrent seuls, pour défendre leurs foyers, des frères d'armes accourus d'Etats éloignés."

PROTESTATION DE M. Edw. D. WHITE

Représentant de la Louisiane au Congrès,

CONTRE LES CALOMNIES

DE M. BUTLER.

"J'ai été attaqué, *insulté grossièrement* en face de la Chambre. Cette insulte ne m'a pas été adressée personnellement, mais elle atteint ceux que je représente.

Le peuple de mon Etat et plus particulièrement *mes constituans immédiats* ONT ÉTÉ VILIPENDÉS ET ODIEUSEMENT TRAVESTIS dans les débats qui ont eu lieu dans cette enceinte. On a avancé que la plupart de ceux que je représente, étaient, dans la dernière guerre, des ESPIONS et des TRAITRES; on a dit qu'ils étaient *hostiles à la cause* que le pays avait à soutenir, et qu'ils étaient disposés à SE JOINDRE A L'ENNEMI POUR COMBATTRE LEURS FRÈRES D'ARMES. Ces odieuses accusations ont circulé sans aucune contradiction. D'après les règlemens, il ne s'est présenté aucune occasion pour y répondre et pour les démentir. Dans vingt ou trente jours, cette session va être arrivée à son terme et ces infâmes calomnies seront placées dans l'avenir au nombre des documents historiques.

Je veux que justice, l'injure gratuite faite à [illegible] cette époque. [illegible] du peuple des Etats-Unis la réputation de notre glorieuse patrie, qui exige que l'on donne au représentant des Louisianais calomniés la chance d'examiner les griefs articulés contre eux. Il faut que l'on sache jusqu'à quel point toutes ces accusations [illegible], il faut qu'on sache qu'elles sont des [illegible] mensongères, et qu'il n'y a rien de [illegible] qui [illegible] d'en prouver la fausseté."

CALOMNIES DU GÉNÉRAL BUTLER RÉFUTÉES PAR LE GEN. JACKSON.

Quartier-général, 7e division militaire, 27 janvier 1815.

A M. Nicolas Girod,

Maire de la ville de la Nlle Orléans.

Monsieur,

Profondément touché, depuis mon arrivée, de l'animation et du zèle patriotique déployés par les citoyens dont vous êtes le digne magistrat, je serais sans excuse si toute autre occupation m'empêchait de pouvoir à leur défense [illegible] de *reconnaître publiquement leurs mérites.* Je vous prie, Monsieur, de communiquer aux habitans de votre honorable ville *la haute opinion que j'ai de leur patriotisme, de leur amour de l'ordre et de leur attachement aux principes de notre excellente Constitution. Le courage qu'ils ont montré au moment d'un péril extraordinaire et imminent, avec laquelle ils ont écarté toutes [illegible] que le voisinage de l'ennemi devait faire naître,* ne sont pas plus dignes d'admiration que l'humanité dont ils ont fait preuve envers les malades et nos blessés et même envers nos ennemis. La libéralité avec laquelle leurs représentans au Conseil de Ville ont pourvu aux besoins des familles des combattants, attestent une humanité éclairée et a produit les effets les plus bienfaisans. *On trouverait difficilement une population qui fût plus digne d'éloges que celle de la Nouvelle-Orléans.*

Tous les jeunes gens étaient sur le champ de bataille et s'opposaient aux progrès de l'ennemi, les vieillards gardoient la ville et y maintenoient le bon ordre. Les femmes même encourageaient leurs maris et leurs frères à rester au poste du danger et du devoir. Non contentes d'exercer dans ce but la puissante influence dont la nature les a douées et que la beauté et les grâces des louisianaises rendent irrésistible, elles se sont distinguées encore d'avantage, et, mues par un sentiment d'humanité et de patriotisme, elles ont donné des vêtemens et des abris aux hommes qui étaient venus d'un état [illegible] pour les protéger contre toute insulte. Au nom de ces braves, Monsieur, je vous prie de transmettre aux Louisianaises l'expression de notre admiration et nos sincères remercîments. Dites-leur que les femmes et les filles de ceux qui sont venus à leur secours, ne les oublieront pas dans leurs prières. Quant à moi, parmi toutes les circonstances qui ont marqué cette importante campagne, aucune ne me procure un aussi vif plaisir que la pensée d'avoir pu leur ramener, à quelques exceptions près, *les maris, les frères, et les autres parents dont de pareilles femmes seules sont dignes.*

Je puis vous, Monsieur, avec plaisir le moment où le départ définitif de l'ennemi vous permettra de reprendre l'exercice de votre charge et rendre aux citoyens leurs travaux ordinaires. *En s'exposant bravement aux dangers de la guerre, ils ont montré qu'ils étaient dignes des bienfaits de la paix.* Je ferais preuve d'ingratitude, si je ne vous [illegible] pas sensible aux marques de confiance et d'affection dont vos concitoyens m'ont [illegible] personnellement. Cette confiance m'a permis de diriger avec un succès plus complet les mesures que j'avais prises pour leur défense. Le [illegible] est de leur affection, je la partage, et je conserverai le souvenir jusqu'à la mort. Quant à vous, Monsieur le Maire, je vous prie de recevoir mes remercîments pour le zèle actif, intelligent et la sollicitude que vous avez déployés dans l'exercice des devoirs qui vous ont été confiés, ainsi que pour la promptitude avec laquelle vous avez exécuté tout ce que réclamait le service public.

J'ai l'honneur d'être respectueusement,

Votre très obéissant serviteur,

ANDREW JACKSON,

Major-Général.

OPINION DE M. YANCEY,

Le Représentant démocrate de l'Alabama au Congrès, sur LEWIS CASS.

Je ne soutiendrai pas Lewis Cass. Que chacun soit jugé selon ses actes. M. Cass est une girouette politique,—C'EST UN ABOLITIONISTE DE COEUR, UN FAUX FRÈRE POUR LE SUD.

NOUVEAU MAGASIN.

MESSIEURS PAUL ALDIGE & Co. ont ouvert [illegible], rue Royale, No. 232 entre [illegible] et Ste Anne, un MAGASIN DE MARCHANDISES SÈCHES qui sera dirigé par la famille ARNOUX, émigrée de la Martinique. Cette [illegible] se recommande à la protection de ses amis de la Nouvelle-Orléans. Elle fait aussi un appel aux sympathies des habitans de cette cité.

On trouvera dans ce magasin les articles suivants:

[illegible] blanc 3/4, 4/4, 5/4, 6/4, 10/4, 12/4; [illegible] Français, Anglaises et Americains [illegible]

[illegible] Française et du pays,

[illegible] de laine, de toute grandeur.

[illegible] et de couleur;

[illegible] Français et Anglais, couleurs assorties;

[illegible] d'Ecosse unis et fantaisie;

[illegible] de laine couleurs assorties;

[illegible] Suisse—Nansouk—Jaconas blanc;

Percale—Foulards—Soieries—Services de Table;

[illegible] et Chaussettes—Gants—Coutil et Gingas;

[illegible] assortis—Mercerie—Toile d'Irlande;

Mouchoirs blancs et de couleurs—Bretagne;

[illegible]—Platille—Toile de Paris;

[illegible] de toutes les qualités, &c. &c.,—et enfin tout ce qui compose un Magasin de Marchandises Sèches. 7oct—a

SUCCÈS AU HÉROS DE BUENA VISTA

450 Caisses VINS FINS, avec étiquettes emprentes sur les bouteilles, représentant le CANDIDAT nommé par la Convention de Philadelphie. Les étiquettes sont en or ou en argent, à vendre par J. F. BERCIER & Co,
16 ja 54, rue de la Vieille Levée

LE soussigné est maintenant préparé à livrer, soit pour l'usage des familles ou autrement, des vins rouges et blancs, mis en bouteilles sous sa surveillance, de toutes qualités et garantis purs.
Une remise de 20 c. par douzaine sera faite pour les bouteilles vides qui seront retournées.
1 aug—10 MORDY, No 10, rue Conti.

Grenadiers Gardes d'Orléans.
ATTENTION.
Séance du jeudi 19 octobre 1848.

RÉSOLU que les membres composant la Compagnie, et qui n'ont pas encore signé les nouveaux règlemens, sont priés de passer chez le Sergent-Major F. J. Bourdas, rue Conti, entre Bourbon et Royale, afin de se former à la présente résolution.
Résolu que tous ceux qui, dans les quinze jours (à partir du 21 courant), ne se seront pas conformés à la dite résolution, seront considérés comme n'appartenant plus au corps.
Par ordre du comité.
HENRY BEZOU,
30oct Secrétaire pro tem.

Université de la Louisiane.
DÉPARTEMENT ACADÉMIQUE.
G. C. ANTHON, A. M. PRINCIPAL,
CINQ PROFESSEURS ASSISTANS.

CETTE institution rouvrira le 1er novembre prochain.
Elle est divisée en un département élémentaire d'anglais et de commerce, et de classique. Dans le département élémentaire, les jeunes enfans seront reçus; on leur enseignera les élémens d'une éducation anglaise, et alors ils passeront, à une époque convenable, dans les plus hautes classes.
On peut obtenir le programme du cours d'études chez les principaux libraires.
27 juin—1m&pe—1847

REÇU par navire Jacques Laffitte, du Havre, et en vente chez VICTOR HEBERT, libraire et marchand de papier peint, 149 rue de Chartres:
Les médicaments suivants de F. V. Raspail, préparés par COLLAS, pharmacien de M. RASPAIL à Paris:
Eau sédative, première qualité,
Pommade camphrée do,
Pilules d'aloes, alcohol camphré, vinaigre do,
Poudre de camphre, gruau de camphre,
Cigarrettes de camphre, huile camphrée, etc,
Et en général tous les médicaments préparés selon la formule de M. Raspail.
Aussi quelques boites contenant la pharmacie complète de Raspail. 31 oct

NOUVEAUTES LITTERAIRES.
Librairie de VICTOR HEBERT,
149, rue de Chartres,
REÇU par le navire Jacques Laffitte, du Havre:
Chants et chansons populaires de la France 1 vol.
Dumas, Louis XIV et son siècle, 2 vols.
Timon (Cormenin), le livre des orateurs, 1 vol.
Instructions pour le peuple, 2 vol.
Livre des familles, 2 vol.
Rousseau et Mangues Histoire d'Angleterre 2 vol.
Burette, Histoire de France, 2 vol.
Bon Jardinier pour 1848, avec planches, 1 vol.
Tastu, Education maternelle, 1 vol.
Biographie universelle, 1 vol.

REVUE PITTORESQUE.
5ME ANNÉE de la Revue Pittoresque—Romans, contes, histoires, voyages, etc., par MM. Dumas, Scribe, Janin, G. Sand, Balzac, Karr, Gozlan, T. Gauthier, Hunt, G. de Nerval et A. Esquiros.
Illustrations des premiers artistes.
Une livraison de 48 pages par mois.
Prix de la souscription $2 50, payables d'avance.
On ne souscrit pas pour moins d'une année.
VICTOR HEBERT, libraire,
31 oct 149 rue de Chartres.

Soieries nouvelles et à la dernière mode.
C. M. SIMPSON, 28, rue Chartres, vient de recevoir un grand assortiment de soieries, savoir:
Poult de soie changeante et glacée.
Soie caméléon.
Tartan et soieries écossaises un grand assortiment
Soierie noire de différentes qualités.
Soie noire très large pour mantelets.
Satin noir qualité supérieure.
Soie Florence pour doublure.
Trois caisses de barège des desseins les plus nouv.
Mantelets et visites reçus récemment de Paris.
200 mantelets et visites à la dernière mode, qui seront vendus à très bas prix.
Marchandises pour l'usage de maison.
Couvertures de laine de différentes largeurs.
Couvertures pour plantation, différentes qualités.
Flanelles Anglaises, Françaises et Américaines.
Cotons et toiles à drap.
Nappes différentes largeurs et serviettes.
Courtepointes de Marseilles.
Mousselines à rideaux nouveau genre.
Cotons de différentes qualités et largeurs, brin, &c., &c., qui seront vendus à très bas prix chez
C. M. SIMPSON,
31 oct 28, rue Chartres.

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—145 caisses en debarquement des navires T. B. Wales et York, à vendre par
G. W. DUNBAR,
31 oct. 30, rue de la Douane.

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS.—251 caisses en débarquement des navires London et J. B. Wales, à vendre par
R. G. HOBBS,
31oct 12, rue de la Douane.

Instruments de Chirurgie, &c.
LE soussigné vient de recevoir de Liverpool des lancettes véritables d'Evans, différents numéros. Il a reçu également du Nord un assortiment complet d'instruments de chirurgie provenant des meilleurs fabricants.
Bandages américains, français et anglais.
Seringues de toute espece avec ou sans boite,
Cornues et récipients en verre.
H. BONNABEL,
30 oct 37, rue Tchoupitoulas.

Aux Cordonniers.
EN débarquement du navire Jacques Lafitte, du Havre, et à vendre par les soussignés:
1 caisse contenant 20 douzaines veaux cirés
1 do do 25 do vernis de Nys & Co.
MARTIAL PEYRET & Co,
30 oct 27, rue St-Louis.

CHAUX à clarifier le sucre—200 barils en débarquement de la barque Alvarado; cette chaux a été mise dans des barils faits exprès, et est d'une qualité supérieure, à vendre par
JOHN STROUD & Co.,
21 oct 146, rue Commune.

BRIQUES A FEU—15,000 briques anglaises en debarquement du navire Brandywine, à vendre par JOHN STROUD & Co.
21 oct 146, rue Commune

CIMENT—100 barils qualité dite Deumans' Rosandale, en débarquement de la barque Lowell, à vendre par JOHN STROUD & Co.
21 oct 146, rue Commune.

CHAUX de Thomaston—1000 barils, reste du déchargement du brick Tomah, à vendre par
JOHN STROUD & Co.
21 oct 146, rue Commune

PLATRE DE PARIS.—300 barils Wothers poons, marque supérieure, à vendre par
JOHN STROUD & Co,
21 oct 146, Commune.

RIZ DE LA CAROLINE—20 boucauts, à vendre par B. VALLS,
3nov 37, Commune

FIL DE COTON A COUDRE ANGLAIS—4,300 livres, à vendre par B. VALLS,
3nov 37, Commune

5 surons indigo de Guatemala, à vendre par
C. J. WHEELER,
3nov 5, Bank Place.

SEL—1000 sacs des îles turques, en debarquement et à vendre par
C. J. WHEELER,
3nov 5, Bank Place.

SEL DE LIVERPOOL—1000 sacs en dechargement et à vendre par
C. J. WHEELER,
3nov 5, Bank Place

CAFE—5,000 sacs café vert 1re qualité, à vendre par C. J. WHEELER,
3nov 5, Bank Place

Graines fraiches de jardinage
Garanties être de la recolte de 1848—Le soussigné vient de recevoir de M. Landreth, à Philadelphie, les graines ci-après, savoir:
Choux et laitue, assortis, chicorée.
Epinard à feuilles rondes
Navets assortis, poireaux d'Ecosse.
Panais, pois hatifs, etc. etc.
Le tout à vendre à meilleur marché que partout ailleurs, chez WM. DINN,
19 aout No. 11 rue Commune

AVIS AUX PROPRIETAIRES ET AGENTS DE STEAMERS—*Les soussignés* offrent à vendre leur cour à charbon située au dessous du village de Gretna, en face de la ville de Lafayette; le wharf est en très bon état et construit on ne peut pas mieux; on vendra en même temps les brouettes, les pelles, les cables, les chaines en fer, etc. etc.; la cour à charbon est planchérée et touche au wharf; on vendra également 13,500 barils de charbon de Pittsburg, de première qualité, le tout à bas prix.
EUG. ROCHEREAU & Co,
7 oct 17 et 19 rue St Louis

NOUVEAU SYSTEME DE VIDANGES
A LA POMPE
AVEC DESINFECTION ET POSES DE FOSSES INODORES PORTATIVES.
TRIMAILLE, Entrepreneur,
Passage de la Bourse, No 9,
Entre St-Louis & Conti,
23aout—1an Et encoignure Camp et Poydras

THOMAS C. PAYAN & CO,
Manufacturiers et Marchands en gros et en détail
d'Habillements,
No. 10, rue du Canal, entre Chartres et Vieille-Levée,
BATISSES DE PAULDING.
Manufacturiers:
CRANE, PAYAN & CO, No. 133, Market Street,
1er Juin—6m NEWARK, New-Jersey.

WM. L. BURGESS & Co.,
Marchands Commissionnaires.
Marchands de Foin, Mais, Avoine, et Produits de l'Ouest.
No. 11, Front-Levée,
Entre les rues Douane et Bienville,
NOUVELLE-ORLEANS.
☞ Une attention toute particulière sera donnée aux consignations ou expéditions de marchandises

NOUVEAU PROCÉDÉ
POUR LA FABRICATION DES EAUX GAZEUSES,
DE L. PINAC, Pharmacien.
EAU DE VICHY; Eau de Seltz. Eau de Sedlitz Eau ferrugineuse, limonades, etc, etc.
27mai coc. Orléans et Dauphine

GRAINES fraiches de jardinage, garanties de la récolte de 1848, arrivant par le Crescent City:

Poreaux,	Chicorée,
Ognons,	Betteraves,
Radis demi-longs,	Carottes,
Navets rouges,	Epinards,
Choux,	Laitues,
Pois précoces,	Haricots,

à vendre par quantités à la convenance des acheteurs, au No 95, rue du Camp, près Poydras.
17 oct D. MAUPAY.

A Vendre en débarquement du navire Amérique de Bordeaux,
100 barils vin blanc Haut-Sauterne et Barsac.
20 do do superieur extra.
200 caisses vin rouge Chât.-Margaux.
100 do do do en 1/2 bouteilles.
50 do do blanc, vieux Sauterne.
25 do do do do en 1/2 bouteilles.
18 barils bouchons vinaigre.
40,000 bouchons fins.
DUBUCH F.,
25oct 77 St Louis, entre Royale et Bourbon

CIGARES—132,000 cigares venant d'arriver par le navire Florida, comprenant des Regalias, Canones, Milares, &c à vendre par
J. M. CABALLERO,
27 oct 32, Vieille Levée.

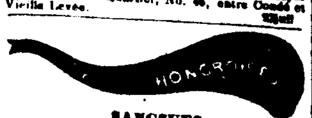

REÇU par le brick Tres de Mayo:
3 caisses SANGSUES HONGROISES, les seules sur la place, à vendre au grand dépôt, rue du Quartier, No. 46.
96,500 HONGROISES ET ESPAGNOLES, 1er choix, au grand dépôt général, rue du Quartier, No. 46, entre Condé et Vieille Levée. 4 aout
22juil

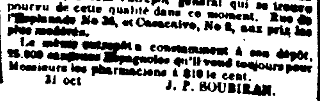

SANGSUES.
30000 garanties Hongroises, arrivées à bord du navire l'Amérique, venant de Bordeaux; le seul entrepot général qui se trouve pourvu de cette qualité dans ce moment. Rue de l'Esplanade No 36, et Casacalvo, No 5, aux prix les plus modérés.
Le même entrepôt a constamment à son dépôt, 25,000 sangsues Espagnoles qu'il vend toujours pour Messieurs les pharmaciens à $10 le cent.
31 oct J. P. SOUBIRAN.

AVIS D'ÉLECTION.
EN vertu d'un writ d'élection à moi adressé par [illegible] Isaac Johnson, gouverneur [illegible] Louisiane, les votants qualifiés de la [illegible] sont par le présent notifiés [illegible] lieu le mardi 7 de novembre [illegible] des ELECTEURS pour le Président et le Vice-Président des Etats-Unis.
[illegible] scrutins seront ouverts le jour ci-[illegible] de neuf heures du matin à six heures [illegible] lieux et sous la surveillance et la direction des commissaires et greffiers qui seront nommés par le Conseil Général de la ville de la Nouvelle-Orléans, et par le jury de police pour cette partie de la paroisse qui est sur la rive droite du fleuve Mississipi.
L'élection sera conduite et les retours faits conformément à la loi.
Bureau du Shérif, paroisse d'Orléans, le 2 octobre 1848. JOHN L. LEWIS,
4oct—[illegible] Shérif.

Résolu par le Conseil Général de la ville de la Nouvelle-Orléans qu'à l'élection qui sera tenue mardi, le 7 novembre 1848, pour les électeurs d'un Président et d'un Vice-Président des Etats-Unis, les polls seront placés dans cette ville aux lieux ci-après désignés et sous la surveillance des commissaires et des secrétaires ci-après dénommés, à savoir:

PREMIER DISTRICT REPRESENTATIF.
Premier arrondissement électoral—Le bureau d'élection sera tenu à la maison à pompe de la Compagnie Irad Ferry No. 12, au coin des rues Race et Religieuses.
Commissaires d'élection:—Julien Neville, James Ross, J. M. Kosse. Secrétaires:—W. Wilson, Mathews, Robert Smith.
Deuxième arrondissement électoral.—Le bureau d'élection sera tenu à Degrange's Hall, rue Naïades, près du Horse Station.—Commissaires:—Peter Conrey, jr., Dr. George E. Harral, John Goodin. Secrétaires:—Lawrence G. Bein, Walter R. Foster.

DEUXIEME DISTRICT REPRESENTATIF.
Troisième arrondissement électoral.—Le bureau d'élection sera tenu à Fulton School House au coin des rues Annonciation et Duplantier.—Commissaires:—H. C. Stetson, Thomas L. Leeds, B. Wheelahan.—Secrétaires:—Louis Horn, C. H. Lee.
Quatrième arrondissement électoral.—Le bureau d'élection sera tenu à la maison de pompe de la Compagnie Jackson No. 18, rue Apollon.—Commissaires:—Dr. David John Rogers, Moses Eastman, J. P. Kerwan.—Secrétaires:—Edwin Sidle, Benjamin Bloomfield.

TROISIEME DISTRICT REPRESENTATIF.
Cinquième arrondissement électoral.—Le bureau d'élection sera tenu à la maison à pompe de la Compagnie du Mississipi No 2, au coin des rues Natchez et Tchoupitoulas.—Commissaires:—J. D. J. Quirk, John B. Caldwell, James A. Lusk.—Secrétaires:—C. M. Waterman, H. Stackhouse.
Sixième arrondissement électoral.—Le bureau d'élection sera tenu à la salle du Louisiana [illegible] Company, au coin des rues Carondelet et Perdido.—Commissaires:—R. B. Sykes, J. B. Walsh, E. D. Gould.—Secrétaires:—Alexander Chew, J. J. Burk.
Septième arrondissement électoral.—Le bureau d'élection sera tenu à l'établissement de Butterfield, au coin des rues Poydras et St-John.—Commissaires:—George W. Christy, W. L. Cushing, Dr. James McIntyre.—Secrétaires:—Jacob Ezekiel, Thomas Compton.

QUATRIEME DISTRICT REPRESENTATIF.
Huitième arrondissement électoral.—Le bureau d'élection sera tenu à l'hôtel de la rue Conti.—Commissaires:—Richard Hagan, S. D. McNeil, Newton Richards.—Secrétaires:—E. Granet, Michel Aimé, jr.
Neuvième arrondissement électoral.—Le bureau d'élection sera tenu au café de Salvador Pratts, au coin des rues Douane et Remparts.—Commissaires:—L. J. Harris, G. R. Story, Patrick Shields.—Secrétaires:—Simon Hart, J. Francisco Fernandes.

CINQUIEME DISTRICT REPRESENTATIF.
Dixième arrondissement électoral.—Le bureau d'élection sera tenu au café de la ville, au coin des rues Chartres et St-Pierre.—Commissaires:—Benjamin Van Ostern, Jules David, Joseph Dubuc.—Secrétaires:—Gustave Jacquet, Emile Brea.
Onzième arrondissement électoral.—Le bureau d'élection sera tenu au café anciennement connu sous le nom de café Salassi, vis-à-vis le Théâtre d'Orléans.—Commissaires:—J. A. Nautré, Paulin Blanque, Victor Jeannerom.—Secrétaires:—F. Lamothe, Michel de Armas.
Douzième arrondissement électoral.—Le bureau d'élection sera tenu au café de M. Salassi, au coin de la promenade Carondelet et de la rue Tremé. Commissaires:—J. M. Maureau, John Wiltz, F. Buisson.—Secrétaires:—John McLelland, Théodule Chalon.

SIXIEME DISTRICT REPRESENTATIF.
Treizième arrondissement électoral. Le bureau d'élection sera tenu à la maison à pompe de la Compagnie No 4, rue Hôpital. Commissaires:—Victor Béré, J. V. Gourdain, Théodore Lewis. Secrétaires:—Isidore Quemper, Léon Béré.
Quatorzième arrondissement électoral.—Le bureau d'élection sera tenu à l'établissement de H. Wiese (Jardin Rough and Ready) sur le Chemin du Bayou. Commissaires:—M. Barnett Senior, John Coulter, N. Fortier.—Secrétaires:—J. B. Sorapuru, Gusman Domingon.

SEPTIEME DISTRICT REPRESENTATIF.
Quinzième arrondissement électoral comprenant toute cette partie du 7e district représentatif qui est située entre le fleuve et le milieu de la rue Claiborne. Le bureau d'élection sera tenu à la maison à pompe de la Compagnie No 9. Commissaires:—Raymond Henriques, St Croix Guinault, A. Abat. Secrétaires:—Eugène Staes, Charles A. Wiltz.
Seizième arrondissement électoral comprenant toute cette partie du 7e district représentatif qui est située entre les rues Claiborne et le bayou St Jean. Le bureau d'élection sera tenu à la Marché Breton, sur le Chemin du Bayou. Commissaires:—P. H. Kernion, P. Macias, Edmond Chaillot.—Secrétaires:—Joseph D. Lambert, O. H. Kernion.
Dix-septième arrondissement électoral comprenant toute cette partie du 7e district, représentatif qui est située sur le bord du lac Pontchartrain, à Milneburg. Le bureau d'élection sera tenu à l'Hôtel Washington, à Milneburg.—Commissaires:—J. B. Earhart, Mathew Lemueger, Miguel Bresodar.—Secrétaires:—John Pasley, B. H. Page.

HUITIEME DISTRICT REPRESENTATIF.
Dix-huitième arrondissement électoral comprenant toute cette partie du huitième district représentatif qui est située entre le fleuve et le milieu de la rue des Bons Enfants. Le bureau d'élection sera tenu à la maison à pompe de la Compagnie No 8. Commissaires:—B. Gugatte, William Dillon, D. Bradbury.—Secrétaires:—J. H. Smith, H. Marcos.
Dix neuvième arrondissement électoral comprenant toute cette partie du huitième district représentatif qui est située derrière la rue des Bons-Enfans. Le bureau d'élection sera tenu à la gare du chemin de fer du Golfe du Mexique. Commissaires:—M. H. Breen, Thomas Trelford, Lange Craig, Jr.—Secrétaires:—Francis Newman, Jr., D. Deno.

NEUVIEME DISTRICT REPRESENTATIF.
Vingtième arrondissement électoral comprenant toute cette partie du 9e district représentatif qui est située entre les rues Enghien, Lafayette, Avenue et Elmyre. Le bureau d'élection sera tenu au café de P. J. Avenni, au coin des rues Louisa et Levée. Commissaires:—J. H. Vienne, L. E. Gaiennie, Edgar Montegut.—Secrétaires:—J. Fusel, Victor Duberttrand.
Vingt unième arrondissement électoral comprenant toute cette partie du 9e district représentatif qui est située au dessous de la rue Elmyre. Le bureau d'élection sera tenu au café de M. Joseph Moreno, près de l'habitation Tremé. Commissaires:—Jacques Charbonnet, J. M. Barthélemy, César Vinet. Secrétaires:—Victor Andry, Adolphe Trême.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.
26 octobre 1848.
CONFORMEMENT à une résolution du Conseil de la Municipalité No. Un, adoptée à sa séance du 16 de courant. Avis est par le présent donné qu'une élection aura lieu le 13 novembre prochain, pour nommer deux aldermen pour le 1er district, et un alderman pour le 7e district de la dite Municipalité, en remplacement de MM. McNeil, Duplessis et Dupré, démissionnaires. L'élection commencera à 8 heures du matin, et sera terminée à 6 heures du soir, sous la surveillance des personnes dont les noms suivent, et aux endroits ci-dessous désignés, savoir:
Dans le 1er district, à l'Hôtel Conti, rue Conti, entre Chartres et Levée,
E. H. Tooker et C. Clapp, inspecteurs.
F. Procter et J. M. Reif, greffiers.
Dans le 7me district, au café situé à l'encoignure de la rue des Remparts et du Chemin du Bayou.
A. Dupré et G. Préval, inspecteurs.
G. Domingon et N. Fortier, greffiers.
A. D. CROSSMAN,
27oct Maire

Mairie de la Nouvelle-Orléans.
CONSEIL DE LA MUNICIPALITE NO. UN.
Séance extraordinaire de Lundi 16 octobre 1848.
RÉSOLU que le Conseil recevra jusqu'au premier lundi de novembre prochain, des propositions cachetées pour peindre et blanchir les marchés de la Municipalité No Un, conformement aux spécifications déposées au bureau du voyer. L'ouvrage sera payé comptant aussitôt après qu'il aura été reçu.
(Signé:) JOSEPH GENOIS, Recorder.
Approuvé le 18 octobre 1848.
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.
Pour copie conforme.
H. BIER, commis.

Conformément à la résolution qui précède avis est par le présent donné que des propositions cachetées seront reçues à mon bureau jusqu'au premier lundi de novembre prochain, pour peindre et blanchir les marchés de la Municipalité No. Un conformément aux spécifications déposées au bureau du voyer. L'ouvrage sera payé comptant aussitôt après qu'il aura été reçu.
Nlle Orléans le 20 octobre 1848.
21oct A. D. CROSSMAN, Maire.

AVIS.—Les soussignés, nommés, en vertu d'un ordre de la Seconde Cour de District, commissaires pour l'élargissement de la rue des Ursulines à cent pieds de large entre la rue Claiborne et la Grande rue, et pour l'ouverture de ladite rue des Ursulines, entre la Grande rue et la Troisième rue, et entre la Seconde rue et le bayou St Jean; et aussi pour l'ouverture de la rue St Philippe, entre la Cinquième rue et la Troisième, et entre la Première rue et le bayou St Jean, et pour faire une estimation juste et équitable de la perte ou du gain qui peut en résulter pour les propriétaires des terres et bâtisses requises pour lesdites ouvertures et élargissement, ainsi que de la dépréciation ou de la plus value qu'en éprouverait tous les terrains et maisons situés dans le voisinage immédiat desdites rues, ou y faisant face, donnent, par ces présentes, avis à toutes personnes y intéressées, qu'ils ont déposé, le 21 octobre 1848, au greffe de ladite cour, le tableau et l'estimation de ces ouvertures et élargissement, avec un plan [illegible] lequel tableau restera exposé [illegible] loi, pour être examiné par les parties [illegible] pendant vingt jours, après lesquels il sera présenté à ladite cour pour être confirmé et homologué. Et toutes personnes dont les droits ou les intérêts seraient lésés par ledit tableau devront, dans les dix jours qui suivront la dernière publication du présent avis, déduire leurs raisons par écrit.
Nlle-Orléans, le 21 octobre 1848.
THS. THEARD.
P. CORREJOLLES.
21 oct—20fm 30j H. LEAUMON.

AVIS.—Les soussignés, nommés en vertu d'un ordre de la première Cour de District, commissaires pour l'ouverture des rues Quartier, Galvez et Hôpital, et pour faire une estimation juste et équitable de la perte ou du gain qui pourrait en résulter pour les propriétaires des terres et bâtisses requises pour la dite ouverture, donnent avis par ces présentes à toutes personnes y intéressées, qu'ils ont déposé au greffe de ladite Cour, depuis le 8 décembre 1847, un tableau additionnel au tableau homologué le 4 juin 1846 avec un plan y annexé, lequel tableau additionnel restera exposé, conformément à la loi, pour être examiné par les parties intéressées, pendant vingt jours, après lesquels il sera présenté à ladite Cour pour être confirmé et homologué, et toutes personnes dont les intérêts pourraient être lésés par le dit tableau additionnel devront en donner avis par écrit dans les dix jours qui suivront la dernière publication du présent avis.
Nouvelle-Orléans, 3 octobre 1848.
COULON JUMONVILLE.
JUSTIN DUREL.
5 oct OCTAVE MOREL.

CHARONAGE DE PHILADELPHIE.
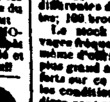
LES soussignés, agents de la manufacture de WILSON CHILDS & CO, Philadelphie, ont maintenant en débarquement et en magasin, un grand assortiment de charronage de toute espèce: 75 paires roues de charrettes à bœuf et à cheval, de 2 à 5 pouces de jantes. 6 paires roues extrafortes pour dray, 4 sur 1 de jante; 15 waggons à chevaux et à bœuf, avec et sans corps, différentes dimensions; 12 charrettes légères et fortes; 100 brouettes avec coffre; 30 brouettes à terre.
Le stock ci dessus sera augmenté par les arrivages fréquents de Philadelphie, qui nous mettront à même d'offrir aux habitants et aux marchands un plus grand assortiment de ces articles qui ont été offerts sur ce marché. Les prix seront raisonnables; les conditions seront libérales, et toutes les marchandises sont garanties.
EMERSON, TOURNE & CO.
1erjuin 125, rue Tchoupitoulas

CONSERVES ALIMENTAIRES—Pois, truffes, cèpes, sardines en boites, demis et quarts de boites, à vendre par EUG. ROCHEREAU,
9oct 17 et 19, St-Louis

CIGARES de la Havane—[illegible] Ameriná, Cazadores, et [illegible] en débarquement de la barque Florida et à vendre par
B. VALLS,
27 oct 37, Commune

4000 Sacs [illegible] de Lyon, à vendre par J. & J. TARDOS,
25 aout 15, Conti.

QUARTIER GÉNÉRAL,
Légion de la Louisiane.
Nouvelle-Orléans, 26 octobre 1848.
Ordre Général, No 22.
CONFORMÉMENT à la loi, la Légion de la Louisiane prendra les armes et se réunira le dimanche 26 novembre prochain, à 9 heures précises du matin, en grande tenue, sur la Place d'Armes, pour une revue d'inspection.
Les Officiers commandant les compagnies remettront à l'inspecteur de brigade, le major Chatry, un contrôle exact des hommes présents sous les armes à la dite inspection.
La compagnie des Mousquetaires du Mont Vernon, lieutenant commandant Ferrari, se rendra sur la Place d'Armes pour fermer la grille et en garder les portes.
La Légion devant passer une partie de la journée pour manœuvres et évolutions de ligne dans la plaine de Clarke, sur le chemin du Bayou, chaque homme se pourvoira en conséquence.
Le colonel Justin Durel, commandant le régiment d'infanterie, le lieutenant colonel J. B. Vigné, commandant la cavalerie, et le major Louis Gally, commandant le bataillon d'artillerie, sont chargés respectivement, en ce qui les concerne, de l'exécution du présent ordre. D. AUGUSTIN,
Brigadier-Général.
Par ordre,
26 oct J. L. LAMOTHE, Aide de-camp.

CALLIGRAPHIE.

ÉCRITURE.—Tous ceux qui désirent acquérir une belle écriture, peuvent le faire en s'adressant à l'Académie d'écriture de DOLBEAR, No. 20, RUE DE CHARTRES, et No. 15, RUE DU CAMP.
Les jeunes gens sont souvent mis en place en raison de leur vilaine écriture. Cet inconvenient peut disparaître en quelques leçons.
Heures: de 10 à 11 heures A. M., de 4 à 5 et 7 à 9 heures P. M.
PLUMES d'or de DOLBEAR, à vendre en gros et en détail. 31 oct

CHS. A. BARRIERE,
Magasin de Marchandises Françaises, Anglaises et Américaines.
No 20, rue de Chartres, NOUVELLE ORLEANS,
Importeurs directs de marchandises françaises
23jn-a

JOHN O. WOODRUFF & Co.
MAISON de commission; agents de la ligne de paquebots de la Louisiane et de New-York.
No 92, rue des Magasins
JOHN O WOODRUFF, JAMES B WOODRUFF
14jan

WILLIAM DAVIDSON & Co.
MARCHANDS-COMMISSIONNAIRES
17, rue St. Charles
NOUVELLE-ORLEANS. 17 ja

DEPOTS DES VERITABLES FRICTION MATCHES DE Wm. A. CLARK,
No 200, Rue du Cirque
No 114, Vieille-Levée, entre les deux marchés
L. A. GUILLEMAIN,
13fev—1an Agent

P. M. MONSSEAUX MARBRIER,
No 218, rue St Louis, et au Vieux Bassin,
NOUVELLE-ORLEANS.
Tombes, Monuments, Inscriptions funèbres, et Ouvrages en marbre, de toutes descriptions, &c.
Dépôt de CHAUX manufacturée dans les carrières de marbre du cap Girardeau (Missouri).
25avril—1an

Graines fraiches de Jardinage.
LE soussigné vient de recevoir par le navire Luca, de Philadelphie, un grand assortiment de graines de jardinage, de la recolte de 1848, se composant comme suit:

Pois de 20 jours,	Choux,
Navets,	Carrottes,
Chicorée,	Laitues,
Cerfeuil,	Choux Panels,
Betteraves,	Epinards,

Les jardiniers pourront s'approvisionner soit par livres ou boisseaux, à des prix modérés. Les planteurs pourront se procurer des caisses de graines assorties depuis $2 jusqu'à $20.
D. MAUPAY,
6e 95, Camp.

PAPIERS PEINTS.
LE soussigné vient de recevoir par le navire Hartley, du Havre, un assortiment considérable de papiers et bordures pour tapisser les appartements:
Papiers peints communs, ordinaire et fins.
Bordures imitations, veloutées et dorées.
Sortant des premières manufactures de Paris. Les dessins sont plus nouveaux et du meilleur goût suivant la mode.
Papiers peints communs de 15 à 20 cts. le rouleau.
do ordinaires de 25 à 35 do
do demi fins de 40 à 50 do
do fins satinés de 50 à 75 do
do fins glacés de 75 à $1 do
do do de $1 à $1 50 do
au-dessus.
Dito dorés gauffrés et veloutés à des prix très modérés.
Bordures imitation, de 75 cents à $1 50, bordures veloutées de $1 à $3 et au dessus, bordures veloutées de $1 à $3 et au dessus, bordures veloutées et dorées à des prix très modiques: ciels de toutes couleurs, bois doubles unis depuis $1 50 à $4 50 le rouleau, chaque rouleau contenant pour deux lez; bordures pour ciel de lits; ciels de lits, dessins unis, draperies, vues pour salon et café; vues pour salles de billards, devants de cheminées et sujets pour éventails, granits et soubassements, bordures et frises de tous les genres.
VOR. HEBERT,
Libraire et marchand de papiers peints, 149, rue de Chartres. 6 oct

Cuisines patentées de Barbot.
LES soussignés ayant été nommés par les manufacturiers qui ont obtenu la patente, seuls agents pour la vente de ces cuisines dans l'Etat de la Louisiane, informent le public qu'ils viennent de recevoir un grand assortiment de ces cuisines, pour bois que pour charbon, qu'ils offrent à des prix réduits et engagent de les faire poser partout où l'on pourra le désirer.
Ces cuisines ont l'immense avantage, outre celui d'une prompte cuisson, avec très peu de matière, celui de chauffer quantité d'eau que l'on peut en faire couler pour cuisine, bains, etc, ayant une bouilloire en cuivre contenant 30 ou 40 gallons qui est placée de manière à recevoir l'eau des Water-Works et la chauffer à mesure que l'on en retire.
Les personnes faisant maison, sont invitées à venir examiner nos cuisines, toute montée en leur magasin, et se convaincre de la supériorité de ces cuisines sur tout ce qui a été introduit de ce genre dans le pays, tant en fait d'économie que de commodité.
S MASPEREAU & Co.
7oocd—[illegible] Rue Condé, No 201

1000 GRATES de tous les modèles et de toutes les grandeurs, à vendre en gros et en détail par les soussignés qui se chargeront de les faire poser. S. MASPEREAU & Co.,
6 sept No 23, rue Condé.

REÇU par le navire Amérique, de Bordeaux:
250 barriques vin bon ordinaire St Julien Médoc,
150 barils vin blanc Haut Sauterne,
120 caisses prunes à l'eau-de-vie, nouv. récolte,
120 do cerises do do do
120 do abricots do do do
100 do [illegible] pêches, 25 onces,
100 caisses vin [illegible] bouchons,
1000 demi [illegible]
6 futailles [illegible] à vendre par
24 oct [illegible] 9, [illegible]

VANILLE — Une caisse [illegible] à vendre, par
J. M. CABALLERO,
24 oct 32, Vieille-Levée.

CIGARES — 200,000 cigares importés de la Havane, comprenant un grand assortiment de toutes sortes, tels que Imperial, Regalias, Canones, Cazadores, Bayonettes, Paltelas, et Milares, à vendre à des prix modérés, et en quantités au choix des acheteurs.
J. M. CABALLERO,
24 oct 32, Vieille Levée

GOMME COPALE.—3 surons gomme copale 1re qualité, à vendre à bas prix par
J. M. CABALLERO
24 oct 32 Vieille Levée.

EN débarquement du navire Amérique, de Bordeaux:
20 quarts pipes cognac Lafontaine; 10 do Castillon 1815, 9 balles couvertes; 6 caisses de Mulhouse; 60 barriques vin rouge de Listrac, à vendre par
E. ROCHEREAU & CO.,
24 oct 17 et 19 rue St Louis

VERRERIE.—Fioles de toutes grandeurs, de toutes formes et de toutes qualités, en caisses, au baril et en caisse.
Flacons bouchés à l'émeri de toutes grandeurs.
Vases forme Médicis de toutes grandeurs.
Bocaux cylindriques de 2 à 5 gallons, couverts en verre [illegible] forblanc vernissé, avec trois anneaux et simples.
Verres pour les malades.
Ventouses en verre et en corne.
Bassins pour malades, nouvelle forme très commode.
Biberons nouvelle forme.
Pipes à seins, pissaires, &c., &c., à vendre par
H. BONNABEL,
4 sept Enc. Natchez et Tchoupitoulas.

UN grand assortiment de marchandises sèches, tels que merceries, bonneteries et parfumeries.
F. & J. LACOSTE,
18 aout 105, rue Royale

TOUJOURS en mains un grand assortiment de médicaments et d'ouvrages pour suivre la méthode de F. V. Raspail. F. & J. LACOSTE,
18aout 105, rue Royale

DAMEJEANNES—150 dame jeannes de 5 galons, à vendre B. TALAMON,
25 oct 102, rue Royale

EAU DE VIE—615 quarts pipes Ph. Godard & Co 1re preuve.
18 demi pipes J. et A. Delafontaine, 1r preuve
20 quarts do Leger Frères, do do
20 demi, 8 quarts et 8 huitièmes do A. Seignette,
20 demi et 10 quarts do A Camus, 4me do
9 demi et quarts do Cornièe et Martin " do
20 demi et 10 quarts do J. J. Dupuy, " do
EUG. ROCHEREAU,
9oct 17 et 19, St-Louis

Agence de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Soleil.
Nouvelle-Orléans, 6 novembre 1847.
L'ANNÉE fiscale de cette institution s'est terminée le 6 octobre dernier; les administrateurs ont déclaré un dividende aux clients de la compagnie de vingt pour cent sur le montant des primes gagnées, (soit $1,083,745 32) durant l'année, et ont en outre déclaré un sous-dividende de six pour cent, payable comptant sur le scrip.
Le [illegible] existant de l'actif, disponible pour faire face aux pertes, se montait, le 4 octobre dernier, à $949,591 31; somme à laquelle il faut ajouter plus de $190,000 de primes encaissées depuis cette date, et qui est plus que suffisante pour couvrir les polices.
L'agence continue à assurer contre l'incendie, et les risques maritimes et de navigation intérieure.
L. MATHEWS, agent,
Coin Camp et Commune.
N. B. Notice sera donnée lorsque les certificats de scrip seront prêts à être délivrés. nov—[illegible]

Assurances contre les risques de mer, de rivières et du feu.
LES soussignés, agents du PELICAN MUTUAL INSURANCE COMPANY, de New York, et des compagnies d'Assurances PROTECTION et ÆTNA, d'Hartford (Connecticut) prennent des assurances contre les risques de MER, de RIVIÈRES et de FEU, aux termes les plus favorables.
Toutes les pertes que peuvent éprouver les compagnies sus-nommées sur les risques pris à cette agence, seront réglées avec libéralité selon les usages des compagnies d'Assurances de cette ville, et payées avec promptitude en monnaies courantes des banques de la Nouvelle-Orléans
☞ *Le bureau est au No. 47, rue du Camp.*
W. R. FOSDICK,
G. C. LAWRASON,
14sept—1an. Agents.

$150 Récompense.
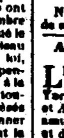
PARTI marron de chez le soussigné, le 6 juillet dernier, le mulâtre CHARLES, âgé d'environ 35 ans, teint d'indien, cheveux droits, coupés courts, figure mince, taille d'environ cinq pieds sept pouces, très mince, et est donc [illegible]. La récompense ci dessus sera payée à quiconque le livrera dans une des prisons de la ville, ou le ramènera chez son maître.
Les capitaines de navires sont prévenus de ne point recevoir le dit esclave à leur bord, sous peine d'être poursuivis, suivant la loi.
JOSEPH DE [illegible]
1juil

$25 de récompense.
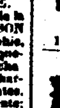
PARTI marron, le mulâtre NUMA, créole, âgé d'environ 27 ans, taille de 5 pieds, mince et se tenant droit, teint clair, cheveux [illegible]. Il est [illegible] à l'ouvrage, et parle anglais, assez [illegible]. Il est [illegible] comme [illegible] depuis plusieurs années.
La récompense ci-dessus sera payée à quiconque le logera dans une des geôles de cette ville, ou le remettra rue des Remparts, No 420, coin Bienville.
N. B. Les capitaines de navires, bateaux à vapeur et autres sont prévenus de ne pas donner refuge au mulâtre Numa, sous peine d'être poursuivis selon la loi. 26 oct

P. [illegible]
No [illegible] Canal.
OFFRE à vendre [illegible], les articles suivants, [illegible] arrivage:
[illegible] 7/8, 4/4, [illegible] croisés, de Alabama [illegible]
[illegible]
LORNE & FROIS,
28 oct 21, rue de Chartres

Marchandises Nouvelles en gros.
EN débarquement du navire Windsor-Castle, du Havre, à vendre par LORNE & FROIS, 21, rue de Chartres:
Mousselines laine et cachemires d'Ecosse nouveautés.
Barèges unis et écossais.
Mousselines de laine, couleurs assorties.
Mérinos [illegible] do do
Ecossais laine [illegible] et unis.
Guinghams [illegible] forts, couleurs foncées.
Foulards [illegible] et toile foulards glacés.
Gros [illegible], royales et taffetas noirs.
Moire [illegible] et soieries façonnées et rayées.
[illegible]
LORNE & FROIS,
28 oct 21, rue de Chartres

CIGARES, SUCRE, TABAC.
170 milliers cigares de la Havane, différentes marques.
50 caisses sucre blanc.
30 do do jaune.
6 balles tabac de la Havane.
En débarquement du brick Adams Gray, et à vendre par COSTA & Co,
[illegible] oct—10 No. 5 Front Levée

[illegible] ANES de race d'Italie, âgés de deux ans et demie, arrivés par le brick Silenzio, et à vendre par DOMINIQUE LANATA,
[illegible] No 9 rue Jefferson

EN débarquement du navire français Jacques Laffitte, le soussigné offre à vendre:
150 caisses absinthe, marque Yerna Lecoultre.
1 baril de [illegible].
[illegible] caisses fromage de Hollande véritable.
[illegible] D. LANATA,
9 & 10, Jefferson

EN débarquement du brick Silenzio, de Gênes, et à vendre par le soussigné:
[illegible] caisses huile d'olive marque Piaggio, 21 onces
[illegible] caisses macaroni de Naples,
[illegible] do vermicelle fin; 300 livres amouli.
[illegible] boites pâte d'Italie, assortie.
[illegible] caisses cerises de Nice.
[illegible] do oranges candy.
[illegible] Barils vin blanc.
[illegible] barils amandes non coques.
[illegible] livres saucissons de Bologne, garantis.
31 oct D. LANATA, 9 rue Jefferson

VIN DE BOURGOGNE—[illegible] caisses vin [illegible] gogne, différentes marques, à vendre par
31oct—10f AUG. MOLIER, 90, rue St-Louis

LIQUEURS, curaçao, &c —75 caisses marasquin, curaçao, 18 caisses liqueurs assorties, 15 demies prunes à l'eau de vie, 10 idem pêches, 15 idem pécher, à vendre par
AUG. MOLIER,
31 oct No 90, rue St-Louis

VIN BLANC—[illegible] caisses vin blanc haut Sauterne et haut Barsac, en demi bouteilles, à vendre par AUG. MOLIER,
31 oct—10f rue St Louis No 90.

CERISES à l'eau de vie—[illegible] caisses à vendre par AUG. MOLIER,
31 oct 90, rue St Louis, No 90

SARDINES A L'HUILE de la nouvelle pêche—En débarquement du navire Jacques Laffitte, venant du Havre, 3,000 boites et demi boites [illegible] marque bien connue R Guilloux, et à vendre par AUG. MOLIER,
31 oct—10f 90, St Louis

VINS EN CAISSES—[illegible] caisses vin rouge, marques St-Julien, St-Estephe, Pauillac, Emilion, à vendre par AUG MOLIER,
31 oct—10f 90, rue St Louis

VIN CHAMPAGNE—350 paniers vin de Champagne, de la marque A. Pavillier, en bouteilles et demi bouteilles, à vendre par
31 oct—10f AUG. MOLIER, 90, rue St Louis

ANISETTE—4 caisses anisette, de 25 paniers chaque, marque Champeau; 4 caisses anisette de 25 paniers chaque, marque Chamel, à vendre par AUGUSTE MOLIER,
31 oct—10f No 90, rue St Louis

ABSINTHE—150 caisses absinthe de la marque Bauvain, Bruneton & Co, ayant droit au drawback, à vendre par AUG. MOLIER,
31 oct—10f 90, rue St-Louis

VIN ROUGE EN BARRIQUES—50 barriques vin rouge, marques Haut Brion et Saint Thomas, 75 demi barriques vin rouge, marque Haut Brion et Haut Talence, à vendre par AUG. MOLIER,
31 oct—10f 90, rue St Louis

A Vendre par le soussigné, en débarquement de la barque Hanse, venant de Bordeaux, [illegible] barriques vin rouge.
150 barils vin blanc.
165 caisses do
50 do vin rouge.
12 quarts de pipe eau de vie Castillon, 4me preuve. G. M. LUCAS,
18oct—10f 38, Bienville.

Aux Marchands, Habitants et Médecins de la campagne.
ON trouve toujours chez le soussigné des médicaments, drogues, produits chimiques, instruments de chirurgie et autres, &c., &c., garantis de première qualité et à des prix modérés; il a des relations directes avec les premières maisons d'Europe et du Nord, et peut en tout temps fournir des remèdes très frais, n'en demandant que de faibles quantités à la fois, souvent renouvelées.
A. A. PEYCHAUD,
21jan—1an 123, rue Royale.

A VENDRE par le soussigné, en débarquement de la barque Hanse, venant de Bordeaux,
50 barriques vin St Julien;
100 barils vin blanc Haut-[illegible]
15 balles bouchons de diverses qualités.
N. DUDOUYT,
17oct 13, Toulouse, entre Chartres et Levée

COSTA & Co,
SUCCESSEURS DE G. JORDA,
Importeurs de produits de la Havane,
ONT constamment en mains un assortiment général de CIGARES, SUCRE et CAFE, qu'ils vendront aux prix les plus bas du marché.
28aout—1an Front Levée, No 5.

Changement de Domicile.
LAPEYRE, HARISPE & CO ont transporté leur bureau à l'encoignure du Passage de la Bourse et Douane. LAPEYRE, HARISPE & CO
3 oct

TABAC—85 balles véritable Vuelta de Abajo pour capes et tripes, en déchargement du brick Adams Gray, à vendre par
L. CANTIN,
25oct 73 1/2, rue des Magasins.

1500 Barils chaux de Thomaston de Mondow Rock, balance de la barque Alvarado, article supérieur et en très bon ordre, à vendre par JOHN HAYMAN & Co,
26, rue des Magasins, et 11, Magasins Rouges, 3me Municipalité. 25 oct

DRAPS BLEUS au draw back — 3 balles draps bleus, ayant droit au drawback, à vendre pour clore une consignation, par
DUFOUR, DURAND & Co,
24 oct 25, rue de Chartres.

FUSILS DE CHASSE—10 caisses de fusils doubles de la manufacture de "Renkin" de Liége, reçues en consignation, et à vendre à bas prix par
DUFOUR, DURAND & Co,
24 oct 25, rue de Chartres

GUTTA PERCHA—Extrait de moniela,
Huile essentielle de moutarde,
Chlorure de soude, bouteilles à l'émeri,
Pilules véritables de Wright,
Gomme arabique en poudre,
Arrowroot des Bermudes et autres,
Tunbith végétal,
Raisins de Pyrethre,
Do d'Aconit,
Do racine de grenadier,
Gomme résine Elemi,
Boeberine, raisins de japonaire, &c., &c.
H. BONNABEL,
16 oct 37, rue Tchapitoulas.

A VENDRE A LA NOUVELLE PHARMACIE, encoignure Dauphine et Douane:
Pilules de Lartigue pour la goutte. Sucre d'orge de Johnson. Bâton de Fougère de Labelonye pour les maladies de cœur. SIROP PECTORAL de Briant Lamoureux, etc.
Toujours en main un assortiment de médecines fraîches. Les prescriptions seront remplies avec le plus grand soin.
BUREAU DU DR. LAMBERT, dans la même maison. Heures de consultation de midi à 2 heures. 6 oct

FUSTIC—100 quintaux en débarquement de la goëlette Renaissance, de Tampico, à vendre par J. Y. DE EGANA,
26 oct 20, Vieille Levée.

VIN ROUGE SUPÉRIEUR—6 barriques vin fin de Médoc, en débarquement du navire Cato, de Bordeaux, à vendre par A. CARRIERE,
21 oct 24, Vieille Levée

EN magasin d'importations directes et à vendre par les soussignés:
20 caisses vin rouge Margaux;
20 do vin mousseux, 70 de vin du Rhin.
20 do fruits au sirop.
20 do do à l'eau de vie; 26 de absynthe.
20 do kirschwasser; 25 de vermouth.
20 paniers champagne grandes bouteilles.
15 do do [illegible]
25 barils muscat; 25 de madère de 20 gallons.
45 do do do do do
30 de Paris.
[illegible] bouteilles vides 32 onces.
[illegible]
MARTIAL PEYRET & Co,
18oct 27, St Louis.

MARCHANDISES SECHES.
LE soussigné a reçu par les derniers arrivages du Havre, [illegible] et Boston, un grand assortiment [illegible] se trouvent [illegible].
[illegible] en couleur et damas à la mode.
Dito de gros bleu deuil et demi-deuil.
Dito anglaises et américaines en couleur, à petite et grande dessins, dito do do pour deuil et demi deuil, dito unies françaises, chamois bleu et rouge, pour meubles, dito dito dito à ramages satinées et à dessins pour meubles.
Damas laine et coton pour rideaux, bordures d'indienne blanche, rouge et chamois pour meubles.
Cachemires d'Ecosse et mousseline de laine, dessins riches; mousseline de laine et barége pour et demi deuil; mérinos noir et en couleur, français et anglais.
Alpacas unis et rayés, noirs et en couleurs.
Alpinas et étamines noires.
Soie d'Italie noire en simple et double largeur.
Taffetas, poult de soie et lévantine noire dito dito.
Satins unis, noirs, blancs et en couleurs.
Mousses noires, blanches et en couleurs.
Foulards noirs et à raies satinées, noir et en couleur.
Gros de Naples blanc, rose et bleu de ciel.
dito, foulards et lévantines, à raies et à carreaux.
Florence noirs et en couleurs.
Robes de soie à raies et à carreaux (nouveauté.)
Velours à carreaux; satine noire et façonnés, et cachemire pour gilets; velours de soie et coton noirs.
Serges soie et laine pour tailleurs.
Châles Indiens, cachemires d'Ecosse, Thibet et mousseline de laine, châles de laine à raies, carreaux et brochés.
Châles 6, 5, 6, 7 et 8/4; mérinos et mousseline de laine noirs; dito 5, 7 et 8/4 soie et satin, noirs et en couleurs.
Cravattes, pointes et fichus en velour, soie, cachemire et mousseline de laine pour dames.
Voilettes et écharpes en dentelles noires et blanche.
Echarpes de soie, cachemire et barège.
Cravattes et écharpes satin noir et en couleur pour hommes; dito gros de Naples noir et de fantaisie.
Cols mousseline, jaconats et batiste brodés.
Guimpes, fichus et robes; mousseline brodées.
Manchettes de mousseline, batiste et jaconats, unies et brodées, bandes de mousseline, batiste et jaconats brodées et à rivière; entre-deux batiste, jaconats et mousseline brodés, festons mousseline et jaconats brodés.
Draps français et anglais, noirs, bleus et en couleurs.
Dentelles et entre deux valenciennes; Mirecourt, point de Paris et autres, dentelles et entre-deux, imitation valenciennes, dentelles noires et fil unis et à petits dessins.
Bobinet 4/4 blanc et noir, uni et moucheté.
Gaze lisse et crêpe noir.
Voiles et mantilles en crêpe lisse pour deuil.
Toiles d'Irlande, de Paris et Bretagne.
dito do 5, 8, 9, 10 et 12/4, à draps.
dito crétonnes 5, 8 et 12/4 do
Ouvrés et damassés pour nappes et serviettes.
Nappes et serviettes damassées.
Nappes écrues, damassées et ouvrées.
Serviettes ouvrées et toile avec bordures en coul.
Tapis de table pour bureau et pour tables.
Baizes vertes et [illegible].
Casimirs français, [illegible] raies et à carreaux, nouveaux.
Casimirs do noirs, unis, satinés et façonnés.
dito anglais et américains, en couleurs et noirs.
Tartans à carreaux et casimirs [illegible] pour enfans.
Draps français et anglais noir et en couleur, de castor français pour paletots, tissus rouges et bougran pour tailleurs, gants de peau, noirs, blancs et en couleur, pour hommes, do do dito pour femmes, dito dito blancs longs et demi longs, do de soie blancs et noirs pour hommes et femmes, do cachemire et thibet, do do do do coton blanc et en couleur do do; do fil d'Ecosse et mitaines de coton et cachemire pour enfans, mitaines filets noires, do de soie noire pour femmes et enfans; bonnets de coton blancs pour hommes et enfans; mouchoirs foulards soie unis et croisés pour hommes et enfans; mouchoirs batiste, linon madras en couleurs et deuil, do et châles d'indiennes françaises; parapluies français en soie entre de 28 à 34 pouces; do de coton noir, ombrelles de soie caméléon; poult de soie et moire; chemises mérinos et coton pour hommes et pour femmes; caleçons mérinos et coton blanc et écru; flanelles thibet, unies et croisées; mousseline flanelle et flanelle gaze; barège; crêpes et gaze pour robes de bal; mousseline de laine, blanche, rose et bleue, boutons pour habits et gilets; boutons pour pantalons et paletots; dito de nacre fil et percale pour chemises, dito dorés jais et nacre, pour habillemens d'enfans; passementerie de soie noire et en couleurs; galons et lacets de fil, français et allemands, lacets de soie et flouelle, pour corsets; rubans taffetas et satinés et en couleurs, rubans pour chapeaux; cols de mousseline et jaconats; et mouchoirs batiste brodé, pour enfans; mouchoirs batiste brodé et à rivière; do do blancs et à vignettes en couleurs; batiste blanche et linon uni; bas de flouelle et cachemire noir pour femmes; do de soie, unis et blancs, anglais et français; do de fil d'Ecosse, unis, pour femmes et enfans; do de coton blanc, écrus et en couleurs, pour hommes et enfans; do de laine, blanche, noire, gris et écrus, pour femmes et enfans, [illegible] et [illegible], pour femmes et enfans; do do de laine, blanche, noire et écrus, pour hommes; bretelles de fil, blanches et en couleur, do de coton, do de gomme, do do pour enfans; poil de chèvre; bourses de soie, do de coton, do de laine; chapeaux et coiffes de laine; [illegible] des diamants et [illegible] pour blouses; [illegible] pour hommes; peignes d'écaille, d'ivoire, de buffle, &c.; savon de palmes; brosses pour cheveux, à dents, à ongles, et habit; plumeaux, rubans, éventails, eau de Cologne et autres parfumeries; éventails; épingles et aiguilles; pièces et dentelles à sortes.
Coton et fil d'écosse et à broder.
Manteaux et châles de laine pour enfans.
Pantoufles de laine pour femmes et petits brodés pour enfans.
Avec un grand assortiment de coton blanc en 4, 5, 6 et 10/4 de large; coton écrus 7/8, 4/4, 6/4, coton lowell, unis et croisés; cotons bleus et écrus, croisés; cotonnades françaises, anglaises et américaines; toile pour paillasses, [illegible], Merrimack bleu et indiennes écossaises; Drills; coutils bleus; flanelles blanches, rouges, vertes et jaunes; couvertures de laine blanches, de toutes grandeurs; Kentucky jeans; Kerseys; Lindseys à carreaux et à raies; serges et casimirs en couleurs; toile [illegible] pour chemises d'Ecosse; molletons, serge gris bleu, et cardés [illegible] dito bleu.
Ravensduck et crash; et [illegible]; &c. &c. &c.
CH A. BARRIERE,
20 oct No 20, rue de Chartres.

CERISES à l'eau-de-vie—20 caisses cerises à l'eau-de-vie, reçues par le navire Exeter, à vendre par J. F. BERCIER,
23 sept 54, Vieille Levée.

VIN ROUGE ET BLANC, en caisses—[illegible] Haut Brion, 20 barils Haut Sauterne, article très supérieur, en débarquement du navire Exeter, à vendre par J. F. BERCIER & Co,
23 sept 54, Vieille Levée

VIN CANTENAC—40 barriques de ce vin fin, à vendre par J. F. BERCIER & Co,
23 sept 54, Vieille Levée

DAMEJEANNES—300 dame jeannes françaises de 5 gallons, reçues par le navire Hartley, à vendre par J. F. BERCIER & Co,
23 sept 54, Vieille Levée

Eau-de-vie et vins dans les magasins de la Douane.
15 quarts pipes eau-de-vie A. Seignette, 4me preuve.
20 huitièmes idem Magnien, 4me preuve,
40 barriques vin Malaga doré, très vieux.
A vendre par J. F. BERCIER & Co,
23 sept 54, Vieille-Levée.

VINS—100 barriques vin St-Julien et Montferrand, et 20 barils Haut-Sauterne, en débarquement du navire Exeter, à vendre par
J. F. BERCIER & Co,
23 sept 54, Vieille Levée.

FRUITS à l'eau de vie—70 caisses prunes et poires, de Clermont, à vendre par
J. F. BERCIER & Co,
23 sept 54, Vieille Levée

SUCRE RAFINE de Boston, à vendre par
H. A. NORCROSS,
25 oct 60, Magasins

CLOUX—300 barillets en débarquement de la barque Delphos, à vendre par H. A. NORCROSS,
25oct 60, Magasins

BLANC DE BALEINE—200 caisses en débarquement du brick Sedan, à vendre par
H. A. NORCROSS,
25 oct 60, rue des Magasins.

COTONS ECRUS—100 balles Chicopee D, en débarquement du navire Oxnard, à vendre par
H. A. NORCROSS,
25oct 60, Magasins

COTONS BLANCS—20 caisses, à vendre par
H. A. NORCROSS,
25oct 60, Magasins

VIN DE MALAGA SEC—60 barils, à vendre par H. A. NORCROSS,
25 oct 60, rue des Magasins.

RIZ—60 barriques, à vendre par
H. A. NORCROSS,
25 oct 60, rue des Magasins

SALERATUS—60 barriques, en magasin et à vendre par H. A. NORCROSS,
25 oct 60, rue des Magasins.

EPICES—400 sacs piment, 300 do poivre, et 2000 paquets canne, à vendre par
H. A. NORCROSS,
25 oct 60, rue des Magasins.

CAFE DE JAVA—400 sacs, à vendre par
H. A. NORCROSS,
25 oct 60, Magasins.

CIGARES de la Havane—106,000, marque la Norma, en débarquement de la barque Florida, et à vendre par B. VALLS,
26oct 37, Commune

CIGARES—[illegible] milliers cigares de la Havane de différentes qualités, en déchargement de la barque Florida et à vendre par
LABORDE & XAQUES,
26oct 34, Commune.

EN déchargement du brick Jacques Laffite, du Havre—
125 paniers champagne de Ruinart en demi bouteilles, à vendre par E. ROCHEREAU,
26 oct 17 et 19 St Louis.

INDIENNES, mousseline de laine et coton blanc:
40 caisses indiennes brunes, diverses qualités,
15 do mousseline de laine,
20 do coton blanc 7/8, 4/4.
En déchargement et à vendre par
McDOWELL & PECK,
9 oct 96 Gravier.

GRATES—Notre stock de Grates de salons, chambres à coucher et bureau est maintenant complet, et est beaucoup supérieur à tous ceux qui se trouvent en ville. Nous invitons les acheteurs à venir nous visiter avant de traiter ailleur.
JOHN STROUD,
16sept 146, rue Commune

BOUCHONS—40 milliers bouchons fins, surfins et superfins.
30 milliers bouchons à damejeannes, à vendre par NUMA LACOSTE,
17 aout 147, rue Royale.

CIGARETTES—10 caisses de la Rosanela, en débarquement du brick P. Soulé et à vendre par
2 nov B. VALLS, 37, Commune.

CIGARES de la Havane — 36,000 marque Dos Hermanos; 15,000 do Kosciusko; 40,000 do Probidad, en tout 93,000 en débarquement du brick P. Soulé, à vendre par
2 nov B. VALLS, 37, Commune

FOIN—200 balles foin du [illegible] 1re qualité, en débarquement du navire [illegible], à vendre par
JOHN O. WOODRUFF & Co,
2nov 92, Magasins.

SUCRE de la Havane.—227 caisses sucre brun, jaune et blanc, en déchargement de la barque Florida, et à vendre par L. CANTIN,
2nov 73 1/2 Magasins.

SUCRE.—515 caisses sucre blanc de la Havane en déchargement et à vendre par
L. CANTIN,
2nov 73 1/2, rue des Magasins.

TABAC DE LA HAVANE.—[illegible] balles Vuelta de Abajo, capes et tripes, à vendre par
L. CANTIN,
2nov 73 1/2 Magasins.

TABAC CUBA—100 balles capes, en déchargement et à vendre par L. CANTIN,
2nov 73 1/2, rue des Magasins.

CHAUX—1000 barils chaux de Thomaston, en déchargement et à vendre par
JOHN HAYMAN & Co,
26, Poydras, et 11, Magasins Rouges 3e Municipalité. 31oct

25 [illegible] à platre de Philadelphie, en déchargement du navire York, à vendre par
JOHN HAYMAN & Co,
26, rue Poydras, et 11, Magasins Rouges, 3me Municipalité. 31 oct

PLATRE—[illegible] barils platre, en déchargement, à vendre par
JOHN HAYMAN & Co,
26, rue Poydras, et 11, Magasins Rouges, 3me Municipalité. 31oct

CHAMPAGNE CORDON BLEU.
LES soussignés, seuls importateurs aux Etats-Unis de la maison favorite du "LION COURONNÉ CORDON BLEU," de la maison Lallemand à Rheims, ont le plaisir d'annoncer à leurs amis et au public, qu'ils viennent de recevoir par le Windsor Castle, du Havre, un grand approvisionnement de ce vin en grandes et demi-bouteilles.
Quoiqu'il y a en ce moment sur le marché plusieurs qualités Rouge, Bleu et Vert, les soussignés se sont suffisamment recommandés au seul examen des connaisseurs, pour établir définitivement la supériorité de cette marque.
O. VALETON & Co,
o—1m 21, Tchoupitoulas.

PRUNES EN JARRES—20 caisses prunes les choix, en débarquement de la barque Hanse, de Bordeaux, à vendre par
O. VALETON & Co,
20oct 21, Tchoupitoulas

CONFITURES DE LA HAVANE—20 caisses confitures assorties, en débarquement du brick Pierre Soulé, de la Havane, à vendre par
O. VALETON & Co,
20oct 21, Tchoupitoulas

HOMARDS ET SAUMONS—200 douzaines en boites de 1 et 2 liv. homards et saumons conservés dans leur état naturel, à vendre par
O. VALETON & Co,
20oct 21, Tchoupitoulas

EAU DE VIE FRANÇAISE—[illegible] de pipes J. Renaud cognac.
[illegible] de pipes Pellevoisin.
10/4 do do Pinet Castillon,
A vendre par O. VALETON & Co,
20oct 21, Tchoupitoulas

JOHN STROUD & CO,
Ateliers de Monumens,
146, rue Commune, entre Carondelet et Baronne
Manteaux de cheminées en marbre et ardoise.
Monuments!
Tombeaux, plaques à inscriptions, pierre de tombes ainsi que toutes sortes de marbres.
Chaux de Thomaston:
Plâtre de Paris calciné, ciment Romain hydraulique crème à plâtrier, sable blanc Anglais, briques à feu de Pittsburg et Francoise.
☞ M. JOHN STROUD a transféré son domicile du No 36, rue de la Douane, au No. 146, rue Commune, entre Carondelet et Baronne.
15 mars—1an.

J. LEVOIS,
No 46, rue de Chartres.
(Au premier.)
OFFRE à vendre, en débarquement du navire Windsor Castle, du Havre, les marchandises suivantes (en gros seulement):
1 caisse cachemir d'Ecosse assorti,
2 do mousseline laine noire.
1 do [illegible] nouveautés.
1 do soieries assorties de toutes nuances,
1 do mousseline soie quadrillée,
1 do couvertures Boliston, 8 points,
2 do rubans façonnés pour chapeaux,
1 do do taffetas noir et couleur,
1 do do satin uni No 1 @ 12,
2 do mouchoirs batiste assortis 5/8 et 3/4,
1 do cravates taffetas noir,
1 do bretelles assorties de tout genre.
2 ballots fil glacé, qualité supérieure,
3 caisses gilets tricot laine et coton,
4 caisses bas gris et bleus pr. hommes et enfans,
1 caisse mantelets et manteaux, cachemire et soie
2 caisses cols et pélerines brodés,
1 caisse bourses soie de toutes qualités,
1 caisse do [illegible],
3 caisses [illegible] de toutes grandeurs,
1 caisse [illegible],
1 caisse [illegible] et enfans,
2 caisses chapeaux soie pour hommes,
1 caisse do do pour enfans,
1 caisse cotons [illegible], velours imprimées,
1 caisse [illegible],
1 caisse [illegible], portes cigarres, chaînes, &c.,
1 caisse corsets assortis pr. femmes et filettes,
1 caisse cordonnet soie pour broder,
1 caisse [illegible] de Cologne,
1 caisse [illegible] de gomme,
1 caisse [illegible] et de corne de toutes genres,
1 caisse [illegible] à dents, à cheveux, ongles, etc,
1 caisse [illegible] plaquées,
1 caisse boutons en acier, soie et dorés,
1 caisse [illegible],
1 caisse [illegible] de velours et cotton,
1 caisse [illegible] de Vienne (nouveauté),
1 caisse mousseline Ophelia et toile de Tunis.
24 oct

Marchandises françaises.
LES soussignés ont reçu par les navires Rialto, Hartley et Windsor-Castle, du Havre, les marchandises suivantes, qu'ils offrent à vendre à bas prix:
3 caisses guinghams d'automne 4/4,
2 do damas rouge et bleu,
2 do chemises uni pour rideaux,
2 do indiennes rouge uni pour rideaux,
[illegible]
[illegible]
1 caisse [illegible] blanc pour chemises,
1 do challis cachemire imprimés,
1 do lorys imprimés riches,
1 do stradella soies,
1 do camélias,
1 do brocatelle pour robes 4/4,
1 do voiles peluches,
1 do camisoles drap avec garnitures,
1 do [illegible] coton imprimé,
1 do [illegible] coton batiste imprimés,
1 do [illegible] coton mérinos,
1 do mérinos en couleurs d'Alsace,
1 do basques imprimés,
1 do [illegible],
1 do [illegible],
1 do mousseline laine imprimée et unie,
1 do moire noire et gros de Naples noir,
1 do ombrelles,
1 do soie en couleur à coudre,
1 do valenciennes réelle, dentelles du Puy et de Mirecourt, réel, valenciennes et Malines,
1 do [illegible],
2 do [illegible],
1 do gallons fil français, 3 do allemand,
5 do ombrelles soie parasols à la française,
3 do parasols soie noire 22 et 28 pouces,
2 do [illegible],
1 do [illegible],
16 balles [illegible] imprimés,
1 caisse [illegible],
[illegible]
1 do [illegible] soie, laine et [illegible],
1 do [illegible],
1 do [illegible],
1 do [illegible],
1 do gants et [illegible],
1 do mouchoirs français riches,
1 do [illegible],
1 do parapluies [illegible],
1 do calepons coton tricot,
1 do guinghams 27 et 32 pouces,
1 do [illegible] riches fond blanc.
N. B. La plupart de ces marchandises sont dues au drawback et sont convenables pour le Mexique.
Aussi—en magasin un assortiment complet de [illegible] courantes.
18 caisses [illegible] nouveaux patrons.
DUFOUR, DURAND & Co.,
[illegible] 25, Chartres.

Drogues et Médicaments en débarquement du navire *Windsor Castle*, du Havre.
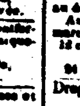
Essence absinthe qualité supérieure.
do d'anis vert do
do de Portugal do
do de bergamote do
do de Limette do
do de romarin do
Extrait double de jasmin, qualité supérieure, de tubéreuse.
Extrait double de jonquille, qualité supérieure de [illegible].
Acide citrique blanc; Crème de tartre soluble.
Phosphate de soude; de d'ammoniaque.
Lactate de fer, boule de mars.
Electuaire diascordium; Baume tranquille.
Pastilles de lactate de fer Gelis et Conte.
Sirop anti-scorbutique de Portal.
Sirop de digitale de Labelonye.
Pectoral de pomme de terre en paquet de 1/2 liv. à vendre par F. CUSACHS,
2nov Enc. Condé et St-Philippe

COTON A VOILE, DE PATERSON—Un grand assortiment comprenant les numéros 2 à 10 en débarquement du steamer Falcon, et à vendre par
LEOPOLD JEANNET,
6oct 22, St-Louis

MARCHANDISES FRANÇAISES d'importation directe.—Reçu par le navire Windsor Castle, du Havre,
6 caisses draps et casimirs noirs, de Sedan, qualités extra.
1 do serge noire pour tailleurs.
2 do barège uni, à carreaux et imprimé.
2 do franges et passementerie.
1 do dentelle de fil blanche et noire.
1 do cachemire d'Ecosse uni, couleur assortie.
1 do do do rayé moiré.
1 do foulards de soie pour robes.
1 do soie d'Italie noire, assortie de largeurs.
2 do lingerie assortie, jaconat et mousseline.
1 do broderie sur mousseline.
2 do pèlerines en dentelle, berthes, voilettes, cols, &c.
1 do [illegible] en mantelets en soie et en cachemire.
2 do [illegible] de soie couleur pour femmes et fillettes.
1 do gants de peau assortis.
1 do corsets assortis de forme.
1 do bourses et sacs avec perles d'acier.
1 do mitaines de filet blanches et noires.
A vendre par FRED. BONIS,
68, Conti, en face de la Banque de la Louisiane.
2oct

EAUX DE VIE—Dans les magasins de la Douane:
15 demi pipes vieux cognac [illegible] & Co;
4 do do do do Pinet Castillon & Co;
20 quarts do do do do do
5 demi do do do Otard Dupuy & Co
6 quarts do do do do do
10 do do do do Camiande & Co;
20 do do do ne Eagle Brand.
A vendre à des prix raisonnables, par
A. CARRIERE,
21oct 24, Vieille Levée

EAUX DE VIE DE LA ROCHELLE—Dans les magasins de la Douane:
10 demi pipes A. Seignette.
10 do do St-Croix.
20 do do Nartigue & Bigourdan.
40 quarts do do do
A vendre par A. CARRIERE,
13oct 24, Vieille-Levée

BOUTEILLES VIDES—600 paniers de Bordeaux, en bon état, en magasin et à vendre par
A. CARRIERE,
13oct 24, Vieille-Levée

VIN ROUGE SUPERIEUR—Quelques barriques de vieux Médoc, qualité très supérieure, en magasin et à vendre par A. CARRIERE,
2oct 24, Vieille Levée

HUILE D'OLIVE qualité supérieure — 300 paniers en bouteilles de 24 onces.
16 sept P. LONGUE, 116, rue Royale.

EAU DE-VIE—
15 quarts pipes eau-de-vie 4me preuve
6 do do do 1 do vieille.
8 do do do 4 do J. J. Dupuy.
12 do do do 4 do [illegible]
75 demi do do 4 do J. J. Dupuy.
2 do do do 4 A. Seignette.
4 quarts do do 1 Castillon 1825.
En magasin et en débarquement à vendre par
B. TALAMON,
25 oct 102, rue Royale.

SARDINES à l'huile—25 caisses de la marque A. Gillet & Co, à vendre par B. TALAMON,
25 oct 102, rue Royale.

PRUNES sèches en paniers—60 caisses en paniers de différentes grandeurs, à vendre par
B. TALAMON,
25 oct 102, rue Royale.

ABSINTHE et Kirsch suisse—[illegible] caisses absinthe marque Richard & Co.
B. TALAMON,
25 oct 102, rue Royale.

BOUCHONS—Bouchons longs, [illegible] fins, demi-longs, extra-fins, à [illegible], à vendre par B. TALAMON,
25 oct 102, rue Royale.

CAFE DE RIO—[illegible]
[illegible]
2 oct [illegible]

HUILE [illegible]
[illegible]
3 oct Encoignure Magasins et Lafayette

PAUL E. LAYET,
ENCANTEUR.
No. 28, Bank Place,
SE charge des achats et ventes de BIENS FONDS, MARCHANDISES et ESCLAVES: ainsi que des ventes de CHARGEMENTS, SUCCESSIONS, mobiliers &c.
24 oct—1m

ENCANTEUR.
LE soussigné étant muni d'une licence d'encanteur pour la ville et paroisse d'Orléans, offre ses services à ses amis et au public.
10oct—15 L. L. VALETON.

ENCANTEUR.
LE soussigné ayant pris une licence d'Encanteur pour la ville et paroisse d'Orléans, offre ses services à ses amis et au public.
2 oct—1 m BERNARD TURPIN.

VENTES DE CE JOUR

PAR SYKES, HYDE & Co.
Chargement du brick Globe, de Malaga.
LUNDI, 6 du courant, à 10 heures, il sera vendu sur la Levée, entre les deux marchés de la 1re Municipalité, tout le chargement du brick Globe, venant directement de Malaga, et consistant en:
4000 caisses raisins en grappes,
700 demi-caisses raisins do,
700 quarts do raisins do,
2000 caisses raisins M. R.,
4000 demi caisses idem,
4000 quarts do idem,
400 caisses limons,
1000 barillets raisins verts,
100 quarterons vin,
100 balles nattes.
Conditions à la vente, qui sera positive. 4 nov—2

VENTES A L'ENCAN

Eau-de-vie, Vins, &c.
PAR BERNARD TURPIN, Encanteur.
MERCREDI prochain 8 du courant, à 4 heures P M, sur la Levée, vis à vis la rue de l'Hôpital, en débarquement du navire Vistula, il sera vendu à l'encan, "sans réserve", les articles suivants:
10 demi-pipes eau-de-vie de La Rochelle, Seignette & Poukier.
10 do do do do St Croix.
12 quarts do do do
10 demi-pipes vérit. Cognac, Nartigue & Bigourdan.
10 quarts véritable do do
Le tout ayant droit au drawback.
116 barriques vin rouge supérieur, Montferrand.
25 demi do do do St Julien.
25 do do do Sauterne et Grave.
100 caisses fruits à l'eau-de-vie, nouvelle récolte.
La vente sera positive et sans réserve.
Conditions à la vente. 6nov

Vente pour cause de départ, de BEAUX MEUBLES français et américains, grandes Glaces, Piano, Tapis de Bruxelle, Rideaux, Ornements, Pendules, &c. &c.
PAR N. VIGNIE, Encanteur.
LUNDI 13 novembre 1848, à dix heures du matin, il sera vendu au No. 75, rue Royale, entre les rues Conti et Bienville,
Rideaux soie, laine, &c, sophas, dormeuses, causeuses, fauteuils, chaises, &c à conversation, consoles, table de centre, table fines, table à manger, side-board, bibliothèque, lit, toilette, psychée, armoires à glace, lavabos, &c, &c. Tous les meubles ci-dessus décrits, sont en acajou, de la meilleure qualité, et presque neufs.
AUSSI—Glaces, Tableaux, Tapis de Bruxelle, Vases à fleurs, Candelabres, Livres, Lampes, &c., &c. Un beau Piano en bois de rose, et un service de porcelaine dorée. 6nov

PAR SYKES, HYDE & Co.
MERCREDI 8 du courant, à 10 heures, il sera vendu au magasin de Pitts, rue des Magasins, à deux portes au-dessus de la rue Julia, par ordre et sous l'inspection des gardiens du port, pour compte de qui il appartiendra,
400 sacs café de Rio, endommagé à bord du brick Laura, de Rio à ce port.
Conditions: comptant. 4 nov

HARNAIS DE MULETS A L'ENCAN.
SAMEDI 11 courant, à 10 heures A. M., au magasin No. 118, rue Gravier, il sera vendu à l'encan, 200 harnais de mulets complets, par ordre du major D. D. Tompkins, Quartier Maître A. E. U.
2nov

Avoine! Avoine!
PAR ANTHONY FERNANDEZ,
Bureau No. 27, rue Toulouse.
VENDREDI prochain, 10 courant, à 10 1/2 heures du matin, il sera vendu au magasin du gouvernement, Joas Manufacturing, par ordre du major D. D. Tompkins, Q. M. G. A. des E. U.
7 à 10,000 sacs d'avoine.
Conditions—comptant. 2nov

SUPERBES MARBRES D'ITALIE.
FLORVILLE FOY,
SCULPTEUR, MARBRIER ET DOREUR,
Rue des Remparts, près la Chapelle obituaire.
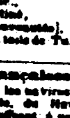
INFORME respectueusement le public, qu'il vient de recevoir par le brick Santa Briozio, venant de Carrare, venant directement de Gènes, une cargaison complète de superbes pièces de MARBRES D'ITALIE de toutes couleurs, de diverses épaisseurs et de différentes dimensions, telles que des blocs de toutes longueurs et grosseurs pour l'entrée des Tombeaux; Plaques de plusieurs grandeurs et largeurs pour toutes espèces de Tombeaux, pour toutes sortes de Meubles, ainsi que pour tout les genres de Sculpture.
Il a aussi reçu dans le même chargement, de belles pièces, parfaitement assorties, de Marbre Statuaire, de choix et de la première beauté:—Aussi, une cinquante Vases, très grands, magnifiques et élégamment sculptés, lesquels sont propres à l'ornement des Monuments funèbres—De plus, une quantité de Dessus de toutes sortes bleu-turquins, et blancs pour garage et consoles.—Enfin, une assez belle de Pierre Ponce de Mont Vesuvio, extrêmement fine, très légère et de première qualité.
Il profite de cette occasion pour remercier les personnes qui l'ont honoré de leur patronage, et les informe, ainsi que le public, qu'il continue toujours l'entreprise de toutes sortes d'ouvrages concernant son profession, et qu'il exécute tous les travaux de tous genres antiques et modernes, avec goût, célérité et solidité. 30oct—4m

AVIS.
LA Banque des Citoyens de la Louisiane, recevra jusqu'à samedi 11 novembre prochain inclusivement, des soumissions cachetées pour le loyer des objets ci-après désignés, à bail de six mois, du 15 novembre 1848, aux conditions ci-après décrites:
1o. La Salle du Bal St Louis et ses installations, avec la jouissance de tables, bancs et une chambre pour l'entretien; et l'usage de la Rotonde les soirs de bal.
2o. Trois grands appartemens et leurs dépendances au second étage, encoignure St Louis et Chartres.
3o. Trois grands appartements et leurs dépendances au second étage, encoignure St-Louis et Chartres.
4o. Un bureau au rez-de-chaussée, rue St Louis, à droite de l'escalier de la salle de bal.
Loyer payable mensuellement et bonne caution requise.
Pour plus amples renseignements s'adresser à la Banque.
Par ordre du [illegible]. M. MUSSON,
[illegible] Caissier.

HABITATION A VENDRE.
LE soussigné offre à vendre son habitation connue [illegible] en sucrerie, située sur le Bayou [illegible], [illegible] à 4 1/2 milles de Donaldsonville.
Elle se compose de mille cinquante cinq arpents de superficie, dont six cents arpents environ en culture. Tous les établissements sont neufs, tels que chaux et cannes en parfait état et en grande quantité, cannes de provenance [illegible] planteurs dont cent cinquante sont cultivable. Une quantité de plants si [illegible] pour planter deux cent cinquante arpents.
Il y sur l'habitation environ quatre vingts têtes d'esclaves, tous jeunes; mulets, chevaux, bœufs, charrettes en quantité suffisante pour l'exploitation.
Pour les conditions, s'adresser au gérant sur la propriété, ou à Messieurs LAFORET et SQUIRES, N. Orléans.
25sept F. M. LAPERRIERE LEVESQUE.

LIQUIDATION VOLONTAIRE.
LE soussigné désirant clore ses affaires de ce moment à l'honneur d'informer très respectueusement ses nombreux clients et les dames en général, qu'à partir de ce moment il vendra, à des prix extrêmement réduits, toutes les marchandises composant [illegible] parisiennes. [illegible] d'un avis de quantité ne permettant pas d'énumérer tous les articles en magasin, il se contentera d'en citer quelques-uns.
Très grand choix de [illegible] blanches et en couleurs, brodées, unies et à carreaux pour robes, barège riche et extra riches, unis, brodés, imprimées grande et petite dessins; robes blanches brodées, à plis, à volant et [illegible] jupes, depuis $8; mousseline batiste unie, brodée, à carreaux, à ourlets; dito brodés, garnis de valenciennes, depuis $9 la douzaine, à $75 pièce, gros de Naples et poult de soie noire, à $9 cents la yarde; moire noire, grande largeur; foulard noir uni, à $1; dito ramé, à $0 cents; jaconat français, à 20 cents la yarde; toile de Nankin, [illegible], robes et [illegible] d'enfant; batiste d'Ecosse en couleur; châles et écharpes cachemire brochés; dito imprimés; dito dentelles noires; crêpe de Chine, unis et brodés, blancs et couleurs; cols, pèlerines, chemisettes, bonnets de baptiste brodés; éventails de 10 cents à $30 pièce; chemises d'hommes en toile de Paris; robes de baptême en mousseline brodée et baptiste fils, garnies de valenciennes, et une infinité d'autres objets, trop longs à détailler.
Aussi—L'installation du magasin, avec ou sans ses glaces.
N. B.—Les personnes qui doivent à la maison sont priées de faire régler leurs comptes.
R. D. PARIS,
29 mars 145, rue Royale

ARTICLES DIVERS—200 rames papier à lettres, français; 100 caisses sucre blanc de la Havane; 100 caisses cerises à l'eau de vie; 400 caisses vin Margaux, 10 demi pipes eau de vie J. J. Dupuy, 4me preuve, 40 quarts idem à vendre par
RAYMOND CAHUZAC,
10 oct 34, rue Vieille Levée.

A VENDRE en débarquement de la barque Laura, de Bordeaux:
40 barriques vin rouge Montferrand,
200 barriques vin blanc, Haut Sauterne,
200 caisses cerises à l'eau-de-vie, nouvelle récolte,
100 do fruits assortis do do do,
40 do abricots do do do,
Par FOUGET FILS,
10 oct 10 Conti, entre Chartres et Levée.

NATCHEZ DRUG STORE.
LE soussigné reçoit en ce moment du Nord, Quinine de Farr et de Rosengarten, de France.
Quinine de Pelletier.
Iode et hydriodate de potasse.
Racine de guimauve; Fleurs de coquelicot.
Anis vert; baies de genièvre.
Valerianate de Zinc; Strychnine.
Acide antique pyroligneux.
Ether sulfurique pur.
Capsules en porcelaine.
Entonnoirs à robinet, &c, &c.
H. BONNABEL, Droguiste en gros,
2nov Encoig. Natchez et Tchoupitoulas

VIN en débarquement du navire Vistula, de Bordeaux—
20 caisses vin blanc Haut Sauterne en 1/2 bout.
20 do do do grandes do
24 barils do do
40 demi-barriques do do
20 barriques do do
16 do vin rouge Pauillac Médoc.
Par B. TALAMON,
3nov 102, rue Royale.

SARDINES—2000 1/2 boites marque Aug. Gillet.
2000 1/4 do do do
Eau-de-vie J. J. Dupuy 4me preuve en 1/2 pipes et en quarts de pipe, eau-de-vie Castillon 4me Champagne 1re preuve, en quarts de pipe, eau-de-vie [illegible] 4me champagne 1ere preuve en quarts de pipe, eau de vie Daniel 4me preuve en quart de pipe.
Absinthe Suisse de Louis Richardet.
Kirsch do do do
Absinthe do Souvanial & Bruneton.
Par B. TALAMON,
2 nov 102, rue Royale.

CIGARES DE LA HAVANE—50 cigares, marques Pareru;
10,000 marque Carbajal;
20,000 do Aurora;
70,000 en débarquement du brick Soliston, à vendre par B. VALLS,
[illegible] 37, Commune.

FONDS de la Banque des Citoyens, à vendre par LEOPOLD JEANNET,
14oct 22, rue St-Louis

FOIN—40 tonneaux foin du Nord [illegible], en déchargement du navire Mary Ward, vis-à-vis la presse de la Nouvelle-Orléans et à vendre par
L. H. GALE,
26 oct 93, rue Commune.

Aux Habitants.
500 barils CHAUX DE MARBRE pour clarifier le sucre, à vendre par
F. M. [illegible]
10 sept 218, rue St-Louis, au Vieux Bassin.

POUR NEW-YORK via HAVANE
Le nouveau navire à vapeur FALCON, capt. Wildes J. Thompson, partira pour les ports ci dessus mercredi 1er novembre, à 5 heures P. M du wharf de Lafayette. Le plan de la cabine est exposé chez le soussigné où on peut retenir son passage.
Les passagers pour la Havane sont requis de prendre leurs passeports chez le consul espagnol, rue St Louis.
Ce steamer ne prend du fret que pour New York seulement.
Passage pour New-York—Chambre $75
" " Seconde Chambre 50
" pour la Havane—Chambre 40
Entrepont pour la Havane 15
" pour New-York 25
Le sac aux lettres sera ouvert chez le soussigné jusqu'à 3 heures P. M. le jour du départ.
26 oct PARADISO SAFFARRANS & Co. 67 rue Gravier.

POUR LES ATTAKAPAS
(par mer.)—Le bateau à vapeur bien connu, E. A. OGDEN, capt. A. J. Kercheval, est actuellement au bout de la rue St Louis, et partira jeudi 2 novembre, à 5 heures du soir. Il prendra du fret et des passagers pour la Nouvelle Iberie, Franklin, Centreville, Pattersonville, la baie Berwick et tous les ports intermédiaires. Pour plus amples informations, s'adresser à bord, ou à JOHN HALL,
31oct 1, Front Levée.

Paquebot régulier pour la Balise et Pointe à la Hache.
Le steamer bon marcheur DIE VERNON, capt. Adolphe Henry, partira de dessus les Mercredis matin à 10 heures, jusqu'à ce qu'un nouvel arrangement ait lieu. Il repartira pour la ville, de la Balise, le jeudi à 10 heures, et de la Pointe à la Hache, le vendredi à 6 heures du matin.
10oct—6f

Pour Fort-Jackson, Balise et les Passes du Sud-Ouest.—Le paquebot régulier steamer DUROC, cap S. W. Daniel, partant le lundi et le jeudi, a commencé ses voyages réguliers, partant de la Nouvelle Orléans pour Pointe à la Hache tous les lundis à midi, et de la Pointe à la Hache tous les mardis matin, à 5 heures, arrivera en ville le même jour. Il part pour la Balise tous les jeudis à dix heures A. M. et arrive le même jour—Repart de la Balise tous les vendredis matin à 10 heures A. M. de Fort Jackson le samedi matin à 6 heures, et s'arrête à toutes les habitations de la côte. Le DUROC continuera ses voyages réguliers, et apportera une attention toute particulière à la remise des lettres et paquets qui lui seront confiés. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la rue St Louis, ou à
W. L. BURGESS & Co
24oct 11, Front Levée.

Pour Balise, Fort-Jackson et la Côte—Le steamer Cocoa... [illegible] capt. Jourdan Martin—Ce paquebot bon marcheur, partira de la Nouvelle-Orléans, le samedi à 10 heures A. M. et arrivera à la Balise le même soir, repart de la Balise tous les dimanches à 8 heures et arrive en ville le lundi soir.
POUR LA POINTE A LA HACHE.
Il part de la ville pour la Pointe à la Hache tous les mercredis à 10 h., et de ce point pour la ville tous les jeudis après-midi. Les planteurs et le public peuvent compter que le Courrier continuera ses voyages réguliers toute l'année. Le capitaine Martin se flatte que l'on trouvera à son bord tous les soins et le confort désirable. Les prix du fret et du passage sont les mêmes que ceux des autres steamers qui font les mêmes voyages. Pour plus amples informations, s'adresser à bord, vis à vis la rue St Louis, ou à AUGUSTE LABONE, agent,
24oct 70, Vieille Levée

PAQUEBOT REGULIER.
Deux fois par semaine.
POUR LA COTE ET LAFOURCHE.
Le beau bateau à vapeur et si commode pour les passagers, le MARY FOLEY, capitaine O. Dalferes.
Partira de la Nouvelle Orléans tous les Mardis, à dix heures du matin, et le Vendredi, à cinq heures de l'après midi.
Il repartira de Thibodeauxville tous les Dimanches, à 8 heures du matin, et les Mercredis, à deux heures de l'après midi.
Il partira de Donaldsonville tous les Jeudis, à dix heures du matin, et les Dimanches, à cinq heures du soir.
Le steamer MARY FOLEY est entièrement neuf, et a été expressément construit pour le commerce de la côte. Aucune dépense n'a été épargnée pour en faire un des bateaux les plus agréables et des plus commodes qu'il y ait. Il est pourvu d'une machine qui empêche l'explosion des bouilloires, et d'une excellente pompe à incendie.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à MM. ALBCAZIS et THIBAUT, Nouvelle Orléans;
A. F. HICKMAN, Napoleonville;
COLLINS et BROMAN, Thibodeauxville.
☞ Le prix du fret est le même que celui des autres bateaux offrant la même commodité.
4oct

MALLE DES ETATS-UNIS POUR BAYOU SARA, PORT-HUDSON, PLAQUEMINES, DONALDSONVILLE ET LA CÔTE.
Le magnifique steamer LUNA, capt. C. H. Fairchild, partira de la ville tous les Dimanches et Mercredis, à 9 heures du matin, pour les ports ci-dessus. Il partira de Bayou Sara tous les Lundis et Mardis matin, et arrivera de bonne heure en ville le jour suivant.
Il y aura un commis sur le wharf de la Nouvelle-Orléans pour recevoir le fret du bateau tous les Mardis, Mercredis, Jeudis et Vendredis.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la rue Conti, ou à OAKEY & HAWKINS,
66, rue Gravier
MARTIN GORDON JR.
4sept 21, rue du Camp

Voyages d'Automne et d'Hyver.
Paquebot régulier pour la Côte, Donaldsonville, Plaquemines, Bâton Rouge, Port Hudson, Waterloo et Bayou Sara.
Le bateau à vapeur bien connu BELLE CREOLE, capitaine F. A. Champomier, reprendra ses voyages réguliers de deux fois par semaine, à compter de dimanche prochain 13 du courant. Il partira de la Nouvelle Orléans tous les dimanche et mercredi, à 9 heures du matin, précises; et de Bayou Sara tous les lundi et jeudi, à 10 heures du matin.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
JOHN L. CHAMPOMIER,
8 aout Agent, 47 1/2, Vieille Levée.

PAQUEBOT REGULIER
STEAMER BELLE ISLE.
Pour la côte, Donaldsonville, Bayou Goula, Plaquemines, Baton Rouge, Port Hudson, Waterloo, Bayou Sara, Tunica, Williamsport, Fort Adams et les ports et habitations de la Pointe.
LE steamer neuf et solidement construit BELLE ISLE, capitaine J. C. Jodron, ayant été entièrement [illegible] pour les voyages ci-dessus, commencera ses voyages réguliers à partir de mardi 27 juin et continuera toute la saison comme suit: Départ de la Nouvelle Orléans tous les mardis à 10 heures. Retour départ de Fort Adams tous les jeudis à 9 heures, de Williamsport le même jour à midi et de Bayou Sara tous les vendredis matin à 11 heures. Le Belle Isle a disposé ses heures de départ de manière à descendre la côte tous les vendredis dans la journée. Le capitaine [illegible] ses soins pour que les passagers qui voudront bien s'embarquer à son bord, s'y trouvent aussi confortablement que dans les meilleurs bateaux du fleuve. La table sera pourvue des meilleurs articles du marché. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
R. DUNBAR & Co, 51, rue Gravier.
ROMAN & KERNION, 3, Front Levée.
17ju GERARD & PERIER, 15, rue Conti.

A VENDRE.—La barque ST-MARY, nouvellement doublée en cuivre et jaugeant environ 200 tonneaux. Pour plus amples informations s'adresser à J. M. Aguirre, chez qui l'inventaire peut être vu, au No 5 rue Tchoupitoulas, ou à
CHS L. KENNEDY,
7 oct 12, rue Tchoupitoulas.

POUR LA HAVANE—Pour partir le 11 courant—Le brick paquebot fin voilier SALVADORA, capt. Evans, partira au jour indiqué ci-dessus. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser au capitaine à bord, ou à COSTA, No 5, Front Levée. 2nov

POUR INDIAN POINT ET PORT LAVACA (Texas)—La goëlette fine voilière LOUISE ANTOINETTE, capitaine M. Guiraud ayant la moitié de son chargement engagé partira dans quelques jours. Pour le reste du fret, s'adresser au capitaine à bord, au Picayune Tier d'en haut, Seconde Municipalité, ou à
S. G. JANVRY,
28 oct—6 16 rue Bienville

POUR NEW-YORK.—Ligne de l'Union.—Le paquebot fin voilier INDIANA, capt. James S. Bennett, ayant une grande partie de son chargement à bord, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis à vis la bâtisse triangulaire, 2e Municipalité, ou à
JOHN O. WOODRUFF & Co,
28 oct 92 & 95, Magasins.

POUR BOSTON—Le navire fin voilier TIMOLEON, capitaine Freeman, partira sous peu. Pour balance de fret, s'adresser à
17 oct L. H. GALE, 93, rue Commune.

POUR LE HAVRE.—Le navire fin voilier JACQUES LAFITTE, capt. A. A. Casper, ayant la plus grande partie de son fret engagé, partira sous peu. Pour fret de 300 balles coton ou passage ayant de beaux emménagements s'adresser à L. H. GALE,
27 oct 93, rue de la Commune.

POUR LE HAVRE.—Le navire fin voilier ESPINDOLA, capt. Barstow, partira incessamment. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, s'adresser à
L. H. GALE,
25oct 93, Commune.

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier ANCONA, capitaine W. B. Nason, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, et partira sous peu. Pour fret de 250 balles coton ou passage, s'adresser au capitaine, à bord, ou à T. C. JENKINS,
25, rue Commune.
Ce navire prendra de la graisse, du suif ou de la farine, en retenant le fret de suite. 24oct

POUR GLASCOW—La barque fine voilière EUROTAS, capt Davis, ayant la plus grande partie de son chargement engagé partira sous peu. S'adresser à L. H. GALE,
93, Commune.
Pour passage à bord. 3nov

POUR LIVERPOOL.—Le navire fin voilier MOSLEM, capitaine Pettis, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à bord, ou à L. H. GALE,
3 nov 93, rue Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire fin voilier CAIRO, capt. Child, partira sous peu. S'adresser à
LEVI H GALE,
3 nov 93, rue de la Commune

POUR LIVERPOOL.—Le navire fin voilier PANEUM, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret de 300 balles coton ou passage ayant de beaux emménagements s'adresser à L. H. GALE,
3 nov 93 rue Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire A. I. BRUTUS, capitaine Le Crow, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira immédiatement. Pour fret de 300 balles coton, s'adresser à L. H. GALE,
1nov 93, rue Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire A. I. ONECO, capitaine Oneco, ayant presque tout son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret de 300 balles coton, s'adresser à
LEVI H GALE.
Pour passage, s'adresser à bord. 1nov

POUR LIVERPOOL.—La barque de 1re classe SARAH ANN, capt. Sheffield, partira sous peu. Pour fret de 300 balles coton ou passage, s'adresser à
T. C. JENKINS,
30oct 25, Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire fin voilier MARY WARD, capt. Little, ayant la plus grande partie de son fret engagé, partira sous peu. Pour fret de 300 balles coton ou passage s'adresser à L. H. GALE,
27 oct 93 rue Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire fin voilier SOUTH CAROLINA A. 1, capt. Owens, ayant la plus grande partie de son chargement engagé et chargeant, partira sous peu. Pour balance de fret de 600 balles de coton ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la presse No. 2, Municipalité No. 2, ou à
BAILEY BAXTER,
14oct 71, Commune

POUR [illegible]—Le navire fin voilier [illegible] ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret s'adresser à bord et pour le [illegible] à L. H. GALE,
14oct [illegible]

POUR [illegible]—[illegible]
[illegible]
20 sept Rue Jefferson, No 9 et 10.

Imprim[illegible]
MAGNI[illegible]
No [illegible]
NOUVE[illegible]
MARDI MATI[illegible]

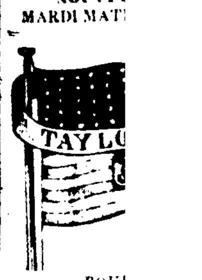

POUR
Zacha[illegible]
DE L[illegible]
POUR V[illegible]
Millar[illegible]
DE[illegible]

Je désavoue[illegible] manière la[illegible] penser de m[illegible] droits de pro[illegible] sud.
MI[illegible]

TICKE[illegible]
JACQU[illegible]
J. P. [illegible]
MANUF[illegible]
C. A[illegible]
JOH[illegible]
JAS. G.[illegible]

[illegible]